

# #METOOSCOLAIRE

Au nom de tous les jeunes, agissez !

Mémoire relatif au projet de loi n°9 – Loi sur le protecteur national de l'élève par



**Présenté à la Commission de la culture et de l'éducation**

**DIVISION DU QUÉBEC LE 18 JANVIER 2022**

42<sup>e</sup> lég., Québec, 2022





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation de notre collectif jeunesse « La voix des jeunes compte »</b> .....	<b>3</b>
<b>Recommandations incontournables du collectif jeunesse « La voix des jeunes compte » pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires</b> ---	<b>6</b>
<b>Conclusion : appel au ralliement autour de la vision du collectif</b> .....	<b>11</b>
<b>Références</b> .....	<b>18</b>
<b>Revue de presse</b> .....	<b>21</b>


## Présentation de notre collectif jeunesse « La voix des jeunes compte »



*« La voix des jeunes compte » est un collectif jeunesse, récipiendaire de la médaille de la paix du YMCA Québec (2021) et reconnu lors de la 18ème édition de la Journée Martin Luther King Jr de la ville de Montréal (2022), composé majoritairement de jeunes femmes âgées de 15 à 21 ans qui se mobilisent depuis plus de cinq ans contre les violences sexuelles dans les écoles, car c'est un endroit clé pour faire de la sensibilisation et de la prévention auprès des jeunes.*

Grâce à nos nombreuses dénonciations, le plus grand réseau d'écoles publiques du Québec, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), s'est doté en 2018 des tout premiers protocoles d'intervention sur les comportements sexualisés et les violences sexuelles dans les écoles. Par ailleurs, depuis le 9 mars dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion présentée par l'ex-députée de Marie-Victorin et mairesse de Longueuil, Catherine Fournier, qui ouvre la porte à la création d'une loi-cadre pour prévenir les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires.

La motion a été présentée conjointement avec vous, monsieur le ministre de l'Éducation, Jean François Roberge ; la députée de Saint-Laurent, Marwah Rizqy ; la députée de Sherbrooke, Christine Labrie ; la députée de Joliette, Véronique Hivon ; et le député de Chomedey, Guy Ouellette. Récemment, un projet de loi (n° 394) a même été déposé le 21 octobre par Christine Labrie, députée de Sherbrooke, afin de donner suite à cette motion.



Depuis trop longtemps, le collectif jeunesse « La voix des jeunes compte » se mobilise afin de permettre à tous les jeunes du Québec de pouvoir être scolarisés dans des établissements sécuritaires, justes et exempts de violences, ce qui est nécessaire considérant qu'on passe la majorité de notre temps à l'école. C'est notre deuxième maison.

**Or, au moment même où nous écrivons ces lignes, plusieurs agresseurs circulent partout autour de nous en toute impunité. Ils récidivent constamment, font plusieurs victimes et tout le monde en est témoin. Il faut faire plus que de juste les changer d'école, ou même carrément nier ce qui est arrivé.**

Après avoir dénoncé et énuméré les multiples formes de violences sexuelles vécues ou dont nous avons été témoins, nous nous sommes unies pour mettre fin aux violences sexuelles dans nos écoles primaires et secondaires.

Nous avons exprimé et expliqué à de nombreuses reprises à quel point les violences sexuelles sont difficiles à dénoncer. Suite à des années de travail, de mobilisation, de réflexions, de hauts et de bas, de découragement, de larmes de joie et de peine, nous avons persévéré parce que nous savons que des jeunes de partout au Québec nous regardent et attendent impatiemment que vous, Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, ancien professeur et directeur d'école, preniez la décision de nous protéger.

Ce qui est vraiment triste, c'est que nous, dans notre quotidien, nous voyons nos pairs se dégrader devant nos yeux faute de services adéquats. C'est pour cela que nous tenons tant à ce que la loi soit adoptée : elle est source d'espoir pour tous les jeunes.


**Même s'il s'agit d'une vérité difficile à entendre, ces violences se produisent quotidiennement dans nos écoles.**

Nous avons passé beaucoup de temps à réfléchir, à écrire avec émotion, en pensant à nos pairs lorsque nous avons émis les recommandations qui se trouvent aujourd'hui dans le projet de loi 394.

Nous voulons des équipes-école formées, des ressources et des politiques claires, car il faut protéger celles qui dénoncent ainsi que tous les autres élèves qui sont tout autant à risque de vivre ces violences. C'est important aussi d'avoir du personnel ressource formé et présent à chaque jour pour répondre à nos besoins, car lorsque nos pairs ont envie de dénoncer, ils ne peuvent pas attendre indéfiniment sur une liste d'attente.

En toute honnêteté, nous sommes épuisées de nous battre, épuisées de porter en nous les blessures de nos pairs, surtout que ce n'est pas tout le monde qui a la force de dénoncer.

Néanmoins, nous gardons espoir grâce à notre récente rencontre avec l'une de nos plus grandes sources d'inspiration, Tarana Burke, instigatrice du mouvement international #metoo. Elle a pavé la voie pour nous et c'est pour toutes les victimes ainsi que pour tous les jeunes que nous avons créé notre propre mouvement : #MetooScolaire.



Nous pensons que malgré notre longue attente, l'adoption de la loi sera un geste d'empathie pour toutes les victimes qui n'ont pas été entendues jusqu'à aujourd'hui, qu'il s'agira d'un geste de réparation, d'écoute et de protection pour les générations à venir. C'était d'ailleurs l'essence même de la motion adoptée le 9 mars dernier à l'unanimité par l'Assemblée nationale, à laquelle vous avez vous-même donné votre appui.

**Nous avons besoin, plus que jamais, de votre soutien pour qu'ensemble, on puisse faire grandir le Québec vers un avenir exempt de violences sexuelles. N'est-ce pas ce que nous désirons comme projet de société ?**

C'est avec notre cœur d'enfants, de jeunes ados, de jeunes adultes, que nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de nous croire, de nous écouter, de nous soutenir et de nous protéger parce que la voix des jeunes compte aussi.

Au nom de tous les jeunes, agissez !


Signé La voix des jeunes compte, tel que plaidé dans une lettre ouverte publiée dans le journal La Presse le 26 novembre 2021 & cosignée avec Tarana Burke, fondatrice du mouvement international #MeToo.

**Voici la liste d'autres institutions qui, dans le cadre des 12 jours d'actions contre l'élimination de la violence faite aux femmes, ont décidé d'y joindre aussi leurs signatures :**

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- AlterHéros
- CALACS Trêve pour Elles
- Citoyenneté jeunesse
- Coalition pour l'éducation à la sexualité
- Collectif Noor
- DéfPhys Sans Limite
- Ex aequo
- Exeko
- Fédération des femmes du Québec
- Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)
- Fondation Canadienne des Femmes
- Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ)
- INEEI-PSH
- Le Centre de Solidarité Lesbienne
- Mdj-PAT
- Mouvement pour des écoles sans violence sexuelle (MESVS)
- Seréna Québec
- Sexplique
- Table des groupes de femmes de Montréal
- Y des femmes de Montréal
- Québec contre les violences sexuelles

## Recommandations incontournables du collectif jeunesse « La voix des jeunes compte » pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires

- Mettre en place une loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les écoles primaires et secondaires au même titre que la loi 22.1 pour les universités, ou la loi 56 contre l'intimidation dans les écoles primaires et secondaires ;
- Mesures à privilégier dans les protocoles à mettre en place par les écoles :
  - Établir avec des expert.es des balises uniformisées et incontournables pour les établissements scolaires afin de favoriser la création de protocoles d'intervention clairs qui seraient rédigés localement par les différentes parties prenantes de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (comme par exemple les équipes-école, les services de police, les différents organismes communautaires, etc) ;
  - Créer des équipes multipartites au sein des établissements scolaires et autour des victimes pour assurer la cohérence des interventions au sein des écoles (enseignants, personnel d'intervention de l'école, famille, éducateurs et/ou intervenants externes) ;
  - Mettre en place des mesures et espaces sécuritaires pour encourager les dévoilements de violences à caractère sexuel dans les établissements scolaires. Ils doivent être connus de tous les élèves, adaptés à leurs différentes réalités et être facilement accessibles ;
  - Mener des activités d'éducation, de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes faites par des sexologues, organismes et/ou autres personnes qualifié.es sur la question. Veiller également à la cohérence entre les contenus enseignés dans le futur cours d'éducation à la citoyenneté et les autres matières.
  - Assurer le regroupement et l'intégration des services disponibles en matière de violences à caractère sexuel au sein même de l'établissement d'enseignement et/ou la désignation d'une personne chargée d'orienter les personnes vers les services et ressources disponibles dans la communauté. Veiller aussi à la possibilité pour les proches et les parents d'obtenir cette même forme d'accompagnement ;
  - Assurer un suivi à long terme pour les victimes et leurs parents afin de les soutenir dans leur cheminement vers un rétablissement. S'assurer également qu'elles n'auront plus à côtoyer leur agresseur tant dans leurs salles de cours que lorsqu'elles circulent librement dans l'établissement scolaire ;
  - Assurer un suivi pour les enfants qui démontrent des comportements sexuels problématiques et les agresseurs (à partir de 12 ans) pour qu'ils comprennent les impacts de leurs gestes, pour favoriser le développement d'un comportement pro-social et pour prévenir les répétitions/récidives. Offrir des outils à leurs parents visant à favoriser leur encadrement ;
- Créer un budget dédié pour les écoles afin qu'elles puissent embaucher plus de ressources spécialisées (en sexologie, psychoéducation, éducatrices spécialisées) et formées en matière de violences à caractère sexuel. Prévoir des fonds également pour des campagnes de sensibilisations ciblées et récurrentes pour chaque année scolaire ;
- Formation obligatoire du personnel scolaire (enseignants, surveillants, intervenants, directions, éducatrices spécialisées, personnel du service de garde, entraîneurs, etc) pour qu'il puisse être en mesure



de dépister, recevoir adéquatement des dévoilements et surtout savoir intervenir avec diligence afin de faire cesser tout geste de violence à caractère sexuel ;

- Mettre en place des mesures de sécurité pour contrer les violences à caractère sexuel, incluant les aménagements intérieurs et extérieurs (meilleure visibilité et vigilance dans la zone des casiers, les gymnases, les salles de bain, les stationnements ou la cour d'école par exemple) ;
- Considérer les violences en ligne comme étant tout autant dommageables que les autres formes de violences à caractère sexuel et savoir intervenir en conséquence ;
- Abôlir ou amender tout code vestimentaire qui posséderait des connotations sexistes, discriminatoires et/ou qui participe par ses principes au phénomène de la culture du viol ;
- S'assurer que tout propos ainsi que tout geste à connotation transphobe et/ou à l'encontre d'un membre de la communauté LGBTQIA2S+ soit considéré à part entière comme faisant partie du spectre des violences à caractère sexuel et donc que les mesures s'appliquant à celles-ci dans les établissements scolaires soient déclenchées ;
- Veiller à ce que les élèves qui ont vécu de la violence à caractère sexuel et qui vivent à la croisée de multiples oppressions et discriminations soient soutenus et accompagnés de façon adaptée à leurs réalités. La raison étant que les différents systèmes d'oppression (capacitisme, classisme, cisgenrisme, hétérosexisme, colonialisme, impérialisme, racisme, sexisme, etc.) traversent tous le continuum des violences et opèrent donc ensemble pour créer des situations complexes de violences à caractère sexuel. Conséquemment des formations spécialisées sur ces différentes problématiques devraient aussi être prévues et octroyées aux équipes-écoles afin de limiter la reproduction, dans leurs interventions, des différents rapports de pouvoir déjà existants entre les membres de notre société ;
- Prévoir des sanctions et des mesures disciplinaires pour toute personne ou établissement scolaire qui faillirait à exécuter adéquatement les mesures prévues dans les protocoles d'intervention et donc plus précisément, dans la loi qui viserait à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les écoles primaires et secondaires ;

**NB:** Les mesures doivent aussi s'appliquer lors des activités parascolaires et sportives qui ont lieu dans l'établissement et lors des sorties ou autres activités organisées sous la supervision de celui-ci. Les protocoles d'intervention devraient en fait s'appliquer dès qu'il y a un dévoilement de violences à caractère sexuel, peu importe l'endroit où ces violences se soient produites et par qui. L'idée étant essentiellement de protéger et soutenir les jeunes en plus de cesser de transmettre ces formes de violences d'une génération à l'autre. Notre vision englobe également les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire ainsi que les services éducatifs pour les adultes. Elle s'applique aussi aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle, aux jeunes exposés aux violences intrafamiliales ainsi qu'aux jeunes qui vivent de la violence conjugale.

## **Motifs pour lesquels le projet de loi n°9 – Loi sur le protecteur national de l'élève n'est pas une proposition crédible ni adaptée pour répondre aux enjeux de violences à caractère sexuel**

Une agression sexuelle est : « un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants et adolescents, par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne » (Gouvernement du Québec, 2001, p.22). C'est aussi un problème de sécurité et de santé publique qui malheureusement est très répandu dans notre société, particulièrement auprès des jeunes. En effet, selon Statistiques Canada (2014), 55% des victimes d'agression sexuelle au Canada sont des personnes mineures, alors qu'elles ne représentent que 20% de la population. Ces violences ne peuvent pas se régler par un service de troisième ligne tel que les protecteurs régionaux (ou national) de l'élève, **car il s'agit d'actes criminels à potentiel hautement traumatique qui nécessitent des interventions immédiates, spécialisées et intégrées.**

« Cela fait beaucoup trop longtemps que nous portons cette bataille seules sur nos épaules. Et aujourd'hui, nous continuons à mener cette bataille et nous la menons de front parce que la réponse que nous avons reçue de la part du ministre de l'Éducation ne nous satisfait pas. Le protecteur de l'élève n'est pas la solution en matière de violence sexuelle; il ne cible pas véritablement tous les enjeux liés à ce fléau et ne tient pas en compte des réalités vécues dans nos écoles.

En outre, la dimension intersectionnelle a trop longtemps été écarté du débat. Le fait d'être de jeunes racisés est un poids que nous portons sur nos épaules d'autant plus que plusieurs jeunes sont victimes de discrimination sur la base de la race. Le racisme, le sexisme et l'homophobie vécus par plusieurs et conjugués avec les violences sexuelles amplifient les difficultés liées à la dénonciation des victimes. Nous nous sentons complètement dépourvus quand vient le temps demander de l'aide, nous ne savons pas vers qui nous tourner et souvent que nous trouvons la force et le courage d'implorer cet aide, personne n'est outillé.

Nous demandons; des protocoles adaptés pour tous et espaces sécuritaires pour faciliter la démarche de dénonciation des victimes, CAR tous et chacun ont une voix et ont le droit d'être entendu.

Les violences sexuelles constituent un fléau à part entière et non pas une simple composante de l'intimidation tel que présentée par le protecteur de l'élève. Il est impératif de reconnaître cette problématique afin d'appliquer la bonne solution. L'adoption d'une loi-cadre tiendrait davantage compte la diversité des situations vécues et des nombreuses formes de violences sexuelles.

Nous ne demandons pas la lune, **nous ne faisons que réclamer nos droits les plus fondamentaux; le droit de grandir et de nous épanouir dans un cadre sain et sécuritaire.** » – Ndeye Oumy Ba

## Des faits et statistiques qui donnent froid dans le dos

Les agressions sexuelles au Québec touchent un nombre important d'enfants et d'adolescents. En effet, « c'est environ un homme sur 10 (9,7 %) et près d'une femme sur quatre (22,1 %) au Québec qui rapportaient en 2006 avoir vécu au moins un incident d'agression sexuelle avec contact avant l'âge de 18 ans, représentant 16 % de la population québécoise » (Tourigny, M., Hébert, M., Joly, J., Cyr, M. et Baril, K., 2008). Néanmoins, « **seulement un tiers des jeunes révéleraient les agressions sexuelles dont ils ont été victimes alors qu'ils sont encore mineurs** » (INSPQ, 2017).


Par ailleurs, il est important de préciser que « dans près de 97 % des cas d'agression sexuelle corroborés par les services de protection de la jeunesse en 2008, l'agresseur était connu de la victime, soit une figure parentale dans 33 % des cas ou un membre de la fratrie dans 32 % des cas » (Collin-Vézina, D. et Turcotte, D. 2011,). Ainsi, seulement « 12 % des infractions sexuelles envers des enfants et jeunes victimes enregistrées par la police en 2012 au Canada ont été commises par un étranger » (Ogrodnik, 2010).

Le fait que les jeunes aient été plus souvent victimes d'un membre de la famille qu'autrement expliquerait, du moins en partie, que les enfants soient moins nombreux que les adultes à dévoiler promptement, puisqu'ils peuvent craindre les conséquences pour eux-mêmes ou leur famille de dévoiler l'agression. De plus, les enfants n'ont pas nécessairement la capacité de reconnaître la nature d'un tel événement et de le communiquer. Surtout que « les agresseurs sexuels d'enfants et adolescents ont rarement recours à la coercition physique pour commettre leur délit considérant que plusieurs d'entre eux recherchent avant tout une relation affective avec leur cible » (INSPQ, 2017).

Il arrive souvent que des jeunes soient adressés à des professionnels parce qu'ils présentent des problèmes physiques ou de comportement (ex. absentéisme, instabilité émotionnelle, isolement, consommation de substances, hyperactivité, etc.) qui, après enquête plus approfondie, se révèlent être le résultat de violences sexuelles. Il n'est pas rare que des enfants victimes de violence sexuelle manifestent des symptômes d'infection, des traumatismes de l'appareil génital, des douleurs abdominales, de la constipation, des infections urinaires chroniques ou récurrentes ou des troubles du comportement. Pour détecter des cas de violence sexuelle chez les jeunes, il faut avoir de fortes suspicions et être familier des indicateurs verbaux, comportementaux et physiques de la maltraitance ainsi qu'aux signes physiques et comportementaux indirects. **Néanmoins, beaucoup d'enfants confieront spontanément aux personnes qui s'occupent d'eux ou à d'autres qu'ils sont victimes de violence sexuelle, d'où l'importance d'avoir des professionnels formés à détecter les signes et symptômes de violences à caractère sexuel.**

De plus, « une forte majorité (entre 70% et 80%) des délits sexuels envers des mineurs seraient prémédités » (Hall et Hall, 2009). En effet, la plupart des agresseurs sexuels enfants et adolescents créent un contexte pour faire tomber leurs résistances. Cette préparation préalable leur permet de manipuler une victime potentielle afin qu'elle se soumette aux activités sexuelles initiées par l'agresseur et les moyens employés sont le plus souvent non coercitifs tels que : la séduction, l'établissement d'une dépendance émotionnelle/manipulation émotive, la persuasion, l'utilisation de « jeux », la désensibilisation graduelle, avec des cadeaux et/ou privilèges, menaces, coercition verbale, etc.

Il importe de savoir « **qu'une partie importante des agressions sexuelles d'enfants et adolescents seraient commises par d'autres mineurs.** Des recherches ont d'ailleurs estimé à partir de différents échantillons de victimes que 40% à 51% des agressions sexuelles d'enfants étaient perpétrées par des



personnes de moins de 20 ans et que 13% à 18% des victimes d'agression sexuelle auraient été agressées par d'autres enfants de moins de 13 ans » (INSPQ, 2017). Plus concrètement, selon les études (INSPQ, 2017)., **entre la moitié et 80 % des agresseurs sexuels adultes ont affirmé avoir commis leur premier acte criminel à l'adolescence. Ce serait une adolescente sur cinq au Québec qui vit de la violence sexuelle de la part de son amoureux, selon l'une des plus vastes études jamais réalisées sur le sujet<sup>1</sup>. Les deux sexes confondus, ce sont près de 60 % des adolescents qui ont admis avoir vécu au moins une forme de violence dans leur couple.**

**Les jeunes ne se présentent pas que comme des victimes dans cette étude. Plus de 50 % d'entre eux, garçons comme filles, ont admis avoir infligé au moins une forme de violence à leur partenaire.**

Différents facteurs sociétaux ont aussi été associés à un plus grand risque chez les mineurs d'être victimes d'agression sexuelle, dont notamment : le refus historique d'une société de reconnaître l'agression sexuelle envers les mineurs, des faibles sanctions légales de l'agression sexuelle envers les enfants et adolescents, la présence de l'hypersexualisation des jeunes dans une société, des normes traditionnelles quant au rôle des « deux » sexes, la présence d'une idéologie des « droits » sexuels dominants de l'homme sur ceux de la femme, des normes sociales soutenant l'agression sexuelle (culture du viol), l'hétéronormativité, le cisgenrisme ainsi que les autres formes de violences systémiques.


« Que fait-on des jeunes qui sont victimes de violences sexuelles dans leur couple, par leurs pairs ou par un membre du personnel de l'école en situation d'autorité ? Que fais t'on lorsqu'un jeune se fait obliger de faire une fellation en échange de son propre cellulaire, ou lorsqu'un jeune se fait dire des commentaires sur ses seins par son prof devant toute la classe ou lorsqu'un jeune se fait toucher les fesses, ou lorsqu'un jeune se fait violer directement dans son école ? Est-ce que le protecteur de l'élève sera en mesure d'intervenir auprès de la victime et de l'agresseur ? »

Encore aujourd'hui, **à tous les jours**, beaucoup de violences sexuelles générées et/ou vécues par les jeunes sont banalisées et minimisées comme étant « une mauvaise interprétation des événements », le résultat de « l'aliénation parentale », de « l'exploration sexuelle », de « l'intimidation » voire même comme de simples « erreurs de jeunesse », notamment en raison de la culture du silence ainsi que des tabous entourant les agressions sexuelles et plus largement, la « sexualité » des jeunes. Néanmoins le problème est beaucoup plus complexe d'autant plus que la vaste majorité des victimes sont obligées (par toutes sortes de facteurs) de côtoyer leur agresseur dans leur quotidien et/ou dans les salles de classe sans que, bien souvent, aucune sanction n'ait été prise contre ces derniers. Se sont alors elles, les victimes, qui se retrouvent (par défaut) à devoir porter la charge de changer de maison, de classe, d'équipe sportive et/ou d'école puisque **des accommodements et/ou services adaptés à leurs réalités ne sont pratiquement jamais offerts**. Idem pour les enfants qui manifestent des comportements sexuels problématiques (moins de 12 ans) et les agresseurs, car l'absence d'espaces et de ressources visant leur accompagnement/responsabilisation favorise une culture de l'impunité tout en augmentant drastiquement les risques de répétition/récidive.

« J'ai pris mon courage pour dénoncer que je me faisais harceler sexuellement par un élève de ma classe à ma professeure. Il me racontait ses fantasmes, m'écrivait sur les réseaux, passait à coter de moi et me touchait les fesses, me mettait de la pression, me regardait constamment, s'approchait de moi pour me dire des choses que je n'ai pas envie de vous raconter. J'avais peur de venir à l'école. Or, elle n'a jamais fait de suivis. »

---

<sup>1</sup> L'Enquête sur les parcours a-moureux des jeunes (PAJ) a été réalisée par une équipe pluri-disciplinaire auprès de plus de 8000 jeunes de 14 à 18 ans -fréquentant les niveaux du -secondaire III, IV et V de 34 écoles secondaires réparties sur le -territoire québécois, entre 2011 et 2014 par une équipe de chercheurs de l'UQAM.



**Il importe donc de réfléchir à ce qui doit être fait au sein des écoles primaires et secondaires pour lutter contre cette pandémie invisible puisque l'école est un endroit clé pour faire de la prévention et de la sensibilisation auprès des jeunes. D'abord parce que l'école est obligatoire. Ensuite, parce qu'elle est un important véhicule d'éducation.**

Or, à l'heure actuelle, l'absence de protocoles adaptés tant pour recevoir les dévoilements que pour accompagner les victimes (ou encore pour documenter les agressions) relègue la réalité des violences sexuelles chez les mineurs au statut de préoccupation marginale. En conséquence, plusieurs jeunes ayant vécu des violences sexuelles tarderont à dévoiler les gestes qu'ils ont subis ou ne les dévoileront jamais, ce qui les prive de la protection et des services nécessaires à leur situation.


Cette double violation de leur intégrité physique et psychologique découle directement de l'absence de filet de sécurité clair, accessible et adapté aux réalités des jeunes ainsi que de notre incapacité collective de les protéger efficacement des représailles et de la revictimisation. Ils n'ont pas donc d'espaces sécuritaires où dénoncer et leurs droits sont constamment menacés faute d'encadrement avec des balises claires.

### **Conclusion : appel au ralliement autour de la vision du collectif**

En conclusion, l'absence de protocoles adaptés tant pour recevoir les plaintes que pour accompagner les victimes (faute d'avoir une loi dédiée en la matière) expose directement les jeunes à rester dans le silence et donc, aux différentes formes de violences à caractère sexuel qui existent dans notre société. Par exemple, en moyenne, « près de 42% des femmes attendent 13 ans et plus avant de demander de l'aide. Le quart ont attendu plus de 21 ans » (RQCALACS, s.d.). Les hommes quant à eux attendent près de 40 ans avant de dévoiler une agression sexuelle vécue dans l'enfance (Deslauriers, Godbout, Samson, 2020). D'ailleurs, la très grande majorité des personnes étant en suivi thérapeutique suite à une agression sexuelle vécue à l'âge adulte redécouvrent, dans le cadre de leur cheminement, des situations de violences à caractère sexuel qui se sont produites dans leur enfance et/ou adolescence. Par exemple, dans les cas de violences intrafamiliales, il est fréquent qu'une fois que les personnes ont réalisé les anomalies des « cadres de référence » familiaux en matière de sexualité, qu'elles effectuent une correction de l'âge de la première agression.

Pourtant, ce n'est pas l'expertise pour lutter contre cet enjeu qui manque au Québec. L'existence même du collectif jeunesse « La voix des jeunes compte » en témoigne. Par leurs actions ces jeunes nous rappellent, depuis plus de 4 ans, que **notre société a le devoir d'agir pour prévenir ces agressions et accompagner les victimes**. Elles soulignent le besoin d'actions concrètes et directement implantées dans le milieu de vie des jeunes - l'école - pour agir en prévention et en réparation de ces multiples formes de violences. Grâce à leur persévérance, elles tracent la voie à suivre pour sortir de cette impasse historique.

En effet, ce n'est pas une réforme de la loi sur l'instruction publique (protecteur de l'élève) qui va - à elle seule - venir changer la donne puisque ce n'est pas tous les jeunes qui ont accès à des adultes de confiance prêts à défendre leurs intérêts. Elle n'est pas non plus adaptée à la réalité des jeunes coincés à l'intersection



de différentes formes de discriminations, n'est pas intégrée ni accessible aux jeunes et elle demeure dans une logique réactive plutôt que préventive et réparatrice face aux violences à caractère sexuel.

Or, « la protection des jeunes, c'est le devoir de tous. L'idée même d'un projet de loi visant à prévenir et contrer les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires chemine depuis quelques années déjà. L'actuel ministre de l'Éducation, alors qu'il était dans l'opposition, appuyait cette démarche. Rappelons que les deux tiers des victimes d'agressions sexuelles ont moins de 18 ans (Sécurité publique, 2013) — **nous ne voulons plus qu'elles demeurent abandonnées et que toutes les avancées réalisées jusqu'à aujourd'hui soient effacées après le scrutin du 3 octobre 2022** », soutient Clorianne Augustin, intervenante jeunesse accompagnant le collectif depuis plus de 4 ans.

C'est donc pourquoi, avec le collectif jeunesse « La voix des jeunes compte », **on demande à tous les partis politiques au pouvoir - dans le cadre de cette commission - de reconnaître officiellement l'importance d'une telle loi dédiée pour protéger tous les jeunes du Québec et qu'ils s'engagent à faire front commun face à cet important enjeu de société.** « Toutes et tous ensemble, nous avons un devoir envers les générations futures de créer un tout nouveau consensus social pour éviter d'être dans la même impasse dans 10, 20 ou 30 ans en matière de violences à caractère sexuel. Il en est de notre responsabilité tant personnelle que collective que de changer durablement les choses en se mobilisant pour mettre fin à l'impunité et aux violences à caractère sexuel », affirme Mélanie Lemay, cofondatrice de Québec contre les violences sexuelles.

« Adopter une telle loi ferait du Québec un précurseur, un leader en la matière, tant au niveau national qu'international », selon Anuradha Dugal, vice-présidente des initiatives communautaires à la Fondation canadienne des femmes. Surtout « **qu'à l'avenir, plus aucun.e jeune ne devrait avoir à se dévoiler publiquement pour demander à être protégé.e.** Ces jeunes au sein du collectif « la voix des jeunes compte » le font avec courage et je suis fière de les soutenir dans leurs démarches. Nous resterons mobilisés afin de nous assurer qu'une telle loi soit adoptée et écrite en fonction des besoins réels de tous les jeunes du Québec », souligne à nouveau Clorianne Augustin, Intervenante Jeunesse.

Étant conscientes qu'il y aura des élections dans un an, nous ne voulons pas que ce projet de loi tombe dans l'oubli. Les réflexions mises de l'avant tout au long du mémoire sont claires ; il est maintenant temps de passer à l'action. Surtout que « 50 ans après la libération sexuelle menée par nos grands-mères et nos mères, il est temps pour notre génération de s'unir pour mener une nouvelle révolution sexuelle au Québec, soit celle du désir mutuel. **Plus jamais nous n'accepterons que coexistent violence et sexualité. #MetooScolaire #CestAssez !** », les membres du collectif jeunesse « La voix des jeunes compte »

## Résumé des principales actions du collectif jeunesse la « La voix des jeunes compte »

- **Création du collectif jeunesse La voix des jeunes compte**

[La voix des jeunes compte](#) est un groupe de jeunes femmes âgées de 15 à 20 ans qui se mobilise depuis plus de 4 ans contre les violences sexuelles dans les écoles, car c'est un endroit clé pour faire de la sensibilisation et de la prévention. Le tout, dans le but que le Québec se dote d'une loi pour offrir aux élèves des écoles primaires et secondaires les mêmes protections que celles accordées aux étudiants des cégeps et des universités, que soit reconnue l'importance des cours d'éducation à la sexualité et que soient fournis davantage de soutien, d'outils et de formation aux équipes-écoles. Leur collectif jeunesse, « la voix des jeunes compte », demande donc des changements réels et pérennes afin de contrer les violences sexuelles dans tous les établissements scolaires du Québec. Elles sont soutenues par Clorianne Augustin, intervenante jeunesse qui accompagne le collectif depuis plus de 5 ans et Mélanie Lemay, mentore pour le collectif et cofondatrice de Québec contre les violences sexuelles.

Le Mouvement pour des écoles sans violence sexuelle (MESVS) a été créé au printemps 2018 dans la foulée de leur [courageuse prise de parole publique](#) et en soutien logistique à ce groupe de jeunes adolescentes.

- **Adoption à l'unanimité une résolution relative à la violence sexuelle en milieu scolaire.**

Grâce à leurs actions, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a [adopté à l'unanimité](#) une résolution relative à la violence sexuelle en milieu scolaire en mars 2018. Avec ses 191 établissements et près de 17 000 employés, la Commission scolaire de Montréal est le plus grand réseau d'écoles publiques du Québec. Entre autres responsabilités, la Commission organise les services éducatifs pour 113 000 élèves, gère les ressources humaines, financières, ainsi que matérielles, puis coordonne le transport scolaire, les services de garde et les relations avec la communauté. Il est entré en vigueur en janvier 2020.

Le 20 juillet 2020, et pour que tous les établissements scolaires se dotent de protocoles précis pour s'occuper des violences sexuelles en milieu scolaire, le collectif jeunesse a créé [une vidéo](#) pour solliciter le ministre de l'éducation afin qu'[il instaure un projet de loi](#). Pour aller plus loin, elles sont aussi entrées en contact avec l'artiste [Sarahmée](#) afin de créer une collaboration visant à faire porter leurs voix. Via son art, Sarahmée les a invitées à participer à son vidéoclip « [le cœur a ses raisons](#) » qui fut nominé au [43<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ](#) dans la catégorie « chanson de l'année ».



## 2021 : Une année de grandes réussites, malgré la pandémie !

Les jeunes femmes membres du collectif jeunesse « la voix des jeunes compte » ont été très actives tout au long de l'année 2021. Leur détermination, courage et engagement a permis la convergence et la mise en place d'une démarche citoyenne, qui pourrait amener le Québec à se doter, à court terme, d'une Loi pour contrer les violences sexuelles dans les établissements scolaires primaires et secondaires.

### Mars 2021

- **Présentation d'une motion à l'Assemblée Nationale**

« Une page d'histoire vient tout juste de s'écrire grâce à la ténacité et la détermination d'un groupe de jeunes filles avec 13 porte-paroles qui, sans relâche, depuis plus de 4 ans, militent pour qu'il y ait une loi-cadre dans les écoles. En effet, Catherine Fournier a présenté le 9 mars dernier (conjointement avec le ministre de l'Éducation, Jean François Roberge ; la députée de Saint-Laurent, Marwah Rizqy ; la députée de Sherbrooke, Christine Labrie ; la députée de Joliette, Véronique Hivon et le député de Chomedey, Guy Ouellette) [une motion](#), [adoptée à l'unanimité](#), afin de créer une loi-cadre pour prévenir les violences sexuelles dans les écoles », Mélanie Lemay, membre active du MESVS et cofondatrice de Québec contre les violences sexuelles.

- **Table ronde jeunesse, la voix des jeunes compte**

Le 18 mars, le collectif jeunesse ont présenté un panel dans le cadre du « *Forum de partage des connaissances : Les violences sexuelles : agissons maintenant* » du MESVS, et organisé une [conférence de presse](#), dont l'objectif fut d'interpeller le gouvernement et de proposer des pistes d'action concrètes pour prévenir et agir face aux violences sexuelles dans les écoles. [Témoignage #Metooscolaire](#)

### Août 2021

- **Conférence de presse**

Les jeunes femmes du collectif, après plusieurs consultations et engagements pris dans l'ombre, ont tenu, le 25 août dernier, une conférence de presse pour rappeler toute l'importance de cet enjeu. Le message était clair « Nous ne demandons pas la lune, nous ne faisons que réclamer nos droits, le droit de grandir et de nous épanouir dans un cadre sain et sécuritaire », Oumy, membre du collectif La voix des jeunes compte. Cette conférence a eu lieu le jour du dévoilement d'une murale « Présentes et Entendues » qui a été créée à leur effigie, dans le quartier Côte-des-Neiges, par les muralistes et militantes féministes montréalaises Emmeline Michaud, Abir Brika et Helena Martel. Nous avons eu deux directs, dont Radio-Canada qui en a couvert l'entièreté, ainsi qu'une belle visibilité médiatique qui a permis de remettre la loi dans l'ordre du jour du politique.

Consultez le lien [vidéo de la conférence de presse!](#)



- **Revue de presse**

Pour en savoir plus sur cet événement, vous pouvez aussi consulter d'autres liens disponibles :

- Article dans la revue [« Coup de pouce »](#)
- Article dans le journal [« Actualité »](#)
- Article dans le journal [« 24 Heures »](#)

## **Octobre 2021**

- **Soirée du film pour la paix**

Depuis 4 ans, le [Réseau pour la paix et l'harmonie sociale](#) co-organise avec le Festival du Nouveau Cinéma la Soirée du film pour la paix. Cette année, la soirée s'est déroulée le 14 octobre au cinéma du Musée des beaux-arts de Montréal. Après la projection du film *LA MIF*, des jeunes femmes du Collectif ont pris la parole pour présenter leurs revendications et pistes de solutions. À la fin de la soirée, elles ont eu l'occasion de discuter amplement avec Mme. Michaëlle Jean (membre du Réseau et ancienne Gouverneure générale du Canada) et Mme. Bochra Manaï (Commissaire au Bureau de la lutte au racisme et aux discriminations systémiques) grâce au réseautage initié par notre Réseau. Ces opportunités de discussions pourront certainement être porteuses dans l'avenir, car on privilégie la mise en relations des gens des différents milieux, dans le but de faire avancer des causes, des initiatives et des projets porteurs d'avenir !

- **Présentation d'un Projet de loi**

Christine Labrie, Députée de Sherbrooke, a déposé en octobre le projet de loi N. 394, « Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes ».

Les jeunes du Collectif La voix des jeunes compte étaient présentes le 24 octobre, lors de la conférence de presse tenue par Manon Massé et Christine Labrie pour présenter le projet de loi.

*« Encore trop souvent, des jeunes sont victimes de violences sexuelles. Je trouve ça horrible et inacceptable. Les filles qui sont avec moi aujourd'hui sont des héroïnes. Elles ne s'en rendent peut-être pas compte, mais elles font partie d'une longue tradition des femmes qui luttent pour leur droit de vivre en sécurité. »*. Manon Massé.

*« Plus de la moitié des victimes d'infractions à caractère sexuel déclarées à la police sont mineures. C'est choquant, mais c'est la réalité. Et malheureusement, nos écoles ne sont pas équipées pour contrer et prévenir les violences sexuelles. Elles ne sont pas outillées pour recevoir et traiter adéquatement un dévoilement, alors que c'est fondamental pour le rétablissement des victimes. C'est pour régler ça que j'ai déposé un projet de loi cette semaine »*. Christine Labrie.

Bientôt, si cette loi est adoptée par le gouvernement du Québec, ce sont tou.te.s les jeunes du Québec qui profiteront des protections apportées par « La voix des jeunes compte ».

## **Novembre 2021**

- **Présentation du collectif dans un cours à l'université de Montréal**

Le collectif pris la parole le matin du 4 novembre dernier pour le cours portant sur les différents mouvements féminismes antiracistes, pour et par des femmes personne non-binaire racisé.es et autres invité.es par Sonia Alimi chargée de cours à l'UQAM avec Jade Almeida, professeur. Elles ont abordé les hauts et les multiples défis de leur lutte contre les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires.

- **Échange intime entre Tarana J. Burke fondatrice du mouvement #MeToo et les jeunes femmes du collectif La voix des jeunes compte.**

C'est avec des larmes de joie et le cœur rempli de gratitude que les jeunes ont rencontré l'une de leurs plus grandes sources d'inspiration, l'instigatrice du mouvement #Metoo créé en 2006 soit Mme Tarana Burke. En effet, grâce à ce contact de Clorianne Augustin, co-fondatrice du collectif jeunesse La voix des jeunes compte, il fut possible d'organiser une rencontre intime entre Tarana Burke et les jeunes.

[Lors de cet échange](#), les jeunes ont pu s'ouvrir à elle sur l'enjeu des violences sexuelles ainsi que sur les difficultés supplémentaires qu'elles vivent - en tant que jeunes femmes racisées - de mener ce combat sans relâche depuis plus de 4 ans pour TOUS les jeunes du Québec.

- **Obtention de la Médaille de la paix 2021 du YMCA, catégorie jeunesse**

Lors du dîner gala des [Médailles de la paix](#) des YMCA du Québec, le 10 novembre dernier, **17 jeunes femmes étaient présentes - au nom du collectif jeunesse La voix des jeunes compte - afin de recevoir les médailles de la paix à titre de jeunes pacificatrices de l'année.** Les 200 personnes présentes ont été extrêmement touchées par l'engagement, la prestance et la force des membres du collectif jeunesse, à tel point que leur présence et leurs paroles ont été le sujet du gala.

- **Conférence de presse**

Le 18 novembre dernier, le collectif a pris la parole pour partager des témoignages et faire la lecture d'une lettre ouverte directement adressée au ministre de l'Éducation Jean-François Roberge. Cette lettre ouverte est cosignée par Tarana Burke, instigatrice du mouvement international MeToo. La présidente-directrice générale du Y des femmes de Montréal, Mme Nadine Raymond, et la vice-présidente des initiatives communautaires à la Fondation canadienne des femmes, Mme Anuradha Dugal, étaient présentes pour appuyer la démarche du collectif. La conférence de presse visait à sensibiliser les décideurs du milieu de l'éducation et le grand public au phénomène des violences sexuelles dans les écoles. L'objectif était également d'inviter l'ensemble des partis politiques au pouvoir à se mobiliser dès maintenant pour enrayer la problématique de la violence sexuelle chez les mineurs. « **Adopter une telle loi ferait du Québec un précurseur, un leader en la matière, tant au niveau national qu'international** » Anuradha Dugal, vice présidente des initiatives communautaires à la Fondation canadienne des femmes






**LA LOI, C'EST FONDAMENTAL.  
PROTÉGEONS LES JEUNES !**



## Références

- Agence de la santé publique du Canada. (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2008 : Données principales*. Ottawa.
- American Psychiatric Association (2000). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (4th ed., text revision). Washington, DC : Author.
- Association for the Treatment of Sexual Abusers - ATSA (2006). *Report of the Task Force on Children with Sexual Behaviors Problems*.
- Beauregard, E. et Rossmo, K. (2007). Profilage géographique et analyse des trajectoires de chasse chez les agresseurs sexuels sériels. Dans M. St-Yves et M. Tanguay (dir.), *Psychologie de l'enquête criminelle : la recherche de la vérité* (pp. 577- 605). Cowansville: Éditions Yvon Blais.
- Blanchard, R. (2009). The DSM diagnostic criteria for pedophilia. *Archives of Sexual Behaviour*, publié en ligne le 16 septembre 2009.
- Blanchette, C., St-Yves, M. et Proulx, J. (2007). Les agresseurs sexuels: Motivation, modus operandi et habitudes de vie. Dans M. St-Yves et M. Tanguay (Dir.), *Psychologie de l'enquête criminelle : la recherche de la vérité* (pp. 445- 464). Cowansville: Éditions Yvon Blais.
- Boyce, J., Cotter, A. et Perreault, S. (2014). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2013*. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- Brennan, S., et Taylor-Butts, A. (2008). Les agressions sexuelles au Canada 2004 et 2007. Ottawa : Statistique Canada.
- Collin-Vézina, D. et Turcotte, D. (2011, juin). *L'abus sexuel envers les enfants au Canada : les victimes, les auteurs et les contextes*. Communication présentée au Colloque international sur l'exploitation sexuelle des enfants et des conduites excessives. La Malbaie, Canada.
- Collin-Vézina, D. et Tourigny, M. (2011, septembre). Les taux d'agression sexuelle au Québec et au Canada : Que comprendre des données issues des études d'incidence et de prévalence ? Communication présentée au Congrès international francophone sur l'agression sexuelle-CIFAS. Montreux, Suisse.
- Cotter, A. et Beaupré, P. (2014). *Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012*. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- Deslauriers, J-M., Godbout, N. et Samson, A. (2020). L'abus sexuel chez les garçons est un enjeu de santé publique trop souvent absent des politiques gouvernementales. [Site web]. Consulté le 2 mai 2020 à <https://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2020/les-hommes-victimes-dabus-sexuels-durant-lenfance/>
- Dube, S. R., Anda, R. F., Whitfield, C. L., Brown, D. W., Felitti, V. J., Dong, M. et Giles, W. H. (2005). Long-term consequences of childhood sexual abuse by gender of victim. *American Journal of Preventive Medicine*, 28(5), 430-438.
- Filler, D. (2001). Making the case for Megan's law: A study in legislative rhetoric, *Indiana Law Journal*, 76 (2), 315-366.



Gagnon, M.M. et Tourigny, M. (2011). Les comportements sexuels problématiques chez les enfants âgés de 12 ans et moins: Évaluation et traitement. Dans M. Hébert, M. Cyr, et M. Tourigny (dir.), *L'agression sexuelle envers les enfants Tome 1* (pp. 333-362). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Gouvernement du Québec (2001). Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Québec, Québec : Publications Gouvernement du Québec.

Grant, J., Indermaur, D., Thornton, J., Stevens, G., Chamarette, C. et Halse, A. (2009). *Intrafamilial adolescents sex offenders: psychological factors and treatment issues*. Rapport de recherche. Criminal Research Council.

Groth, A. N. (1978). Guidelines for the assessment and management of the offender. Dans A.W. Burgess, A.N. Groth, L.L. Holmstrom et S.M. Sgroi (dir.), *Sexual assault of children and adolescents* (pp. 25-42). Lexington, MA: Lexington Books.

Hall, R.C.W. et Hall, R.C.W. (2009). A profile of pedophilia: Definition, characteristics of offenders, recidivism, treatment outcomes, and forensic issues. *Focus: The journal of lifelong learning in psychiatry*, 7(4), 522-537.

Hélie, S., Turcotte, D., Trocmé, N. et Tourigny, M. (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008*. Rapport final. Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 252 p.

Knight, R. A. et Prentky, R. A. (1990). Classifying sexual offenders: The development and correlation of taxonomic models. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree (dir.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offender* (pp. 23-52). New York: Plenum Press.

Lafortune, D., Proulx, J. et Tourigny, M. (2010). Les adultes et les adolescents auteurs d'agression sexuelle. Dans Le Blanc, M. et Cusson, M. (dir.), *Traité de criminologie empirique* (4e édition) (pp. 305-336). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Lagueux, F. et Tourigny, M. (1999). *État des connaissances au sujet des adolescents agresseurs sexuels*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

MacMillan, H.L., Jamieson, L. and Walsh, C. (2003). Reported contact with child protection services among those reporting child physical and sexual abuse: Results from a community survey. *Child Abuse & Neglect*, 27: 397-1408.

Marshall, W.L. (1997). Pedophilia : Psychopathology and theory. Dans D.R. Laws et W. O'Donohue (dir.), *Sexual deviance : Theory, Assessment and Treatment* (pp. 152-174). New York : Guilford.


Ministère de la sécurité publique du Québec. (2011). Statistiques sur les agressions sexuelles au Québec 2009. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de la sécurité publique du Québec. (2012). Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2010. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de la sécurité publique du Québec (2013). *Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2012*. Québec : Gouvernement du Québec.

Murray, J.B. (2000). Psychosocial profile of pedophiles and child molesters. *The Journal of Psychology*, 134(2), 211-224.

Ogrodnik, L. (2010). *Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police, 2008*. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.



Proulx, J., St-Yves, M., Guay, J.P. et Ouimet, M. (1999). Les agresseurs sexuels de femmes. Scénarios délictuels et troubles de personnalité. Dans J. Proulx, M. Cusson et M. Ouimet (dir.), *Les violences criminelles* (pp.157-185). Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Robertiello, G. et Terry, K.J. (2007). Can we profile sex offender? A review of sex offenders typologies, *Aggression and Violent Behavior*, 12, 508-518.

RQCALACS. (s.d.). *Statistiques* [Site web]. Consulté le 2 mai 2020 à <http://www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php>

Salazar, L.F., Camp, C.M., DiClemente, R.J. et Wingood, G.M. (2005). Sibling incest offenders. Dans T.P. Gullotta et G.R. Adams (dir.), *Handbook of adolescent behavioral problems: Evidence-based approaches to prevention of adolescent behavioral problems* (pp. 503-518). New York, NY : Springer.

Statistique Canada (2009). *La victimisation multiple au Canada, 2004*. Centre canadien de la statistique juridique. S. Perreault, J. Sauvé, et M. Burns. No 85F0033M au catalogue- No 22.

Statistique Canada. (2011). *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Statistique Canada (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. S. Perreault. Juristat, 85-002-X.

Seto, M.C. (2008). *Pedophilia and sexual offending against children: Theory, assessment, and intervention*. Washington (DC): American Psychological Association.

Tourigny, M., Hébert, M., Daigneault, I., Jacob, M. et Wright, J. (2005). *Portrait québécois des signalements pour abus sexuels faits à la Direction de la protection de la jeunesse*. Rapport de recherche. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

Tourigny, M., Hébert, M., Joly, J., Cyr, M. et Baril, K. (2008). Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population. *Australian & New Zealand Journal of Public Health*, 32(4), 331-335.

Tourigny, M. et Baril, K. (2011). Les agressions sexuelles durant l'enfance : Ampleur et facteurs de risque. Dans M. Hébert, M. Cyr, et M. Tourigny (dir.), *L'agression sexuelle envers les enfants Tome 1* (pp.7-42). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B. et Neves, T. (2003). What is driving increasing child welfare caseloads in Ontario? : Analysis of the 1993 and 1998 Ontario Incidence Studies. *Child Welfare*, 84, 341-362.

Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T. et al. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003. Données principales*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.

Wolfe, V.V. (2007). Child sexual abuse. Dans E. J. Mash et R. A. Barkley (eds), *An Assessment of childhood disorders* (4e éd.) (pp. 685-748). New York: Guilford Press.



## Revue de presse





Ligue des  
droits et libertés

# Droits et libertés

Volume 40, numéro 2, aut. 2021/hiver 2022



**Dossier - Les enfants : des citoyens  
d'aujourd'hui porteurs de droits vivants**

# #MeTooScolaire : plaidoyer pour une loi-cadre dans les écoles

Le collectif jeunesse *La voix des jeunes compte*

**Mélanie Lemay**, cofondatrice du mouvement *Québec contre les violences sexuelles*

**Clorianne Augustin**, intervenante jeunesse

**Alexandra Dupuy**, cofondatrice du collectif #JaichangéMoiAussi

Une « agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne<sup>1</sup> ». C'est aussi un problème de sécurité et de santé publiques qui, malheureusement, est très répandu dans notre société, particulièrement auprès des jeunes. En effet, selon Statistiques Canada<sup>2</sup>, 55 % des victimes d'agression sexuelle au Canada sont des personnes mineures, alors qu'elles ne représentent que 20 % de la population.

Pourtant, *seulement un tiers des jeunes révéleraient les agressions sexuelles dont ils ont été victimes alors qu'ils sont encore mineurs* selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)<sup>3</sup>. La raison en est qu'encore aujourd'hui, souvent, la violence sexuelle vécue par les jeunes est banalisée et minimisée comme étant de *l'exploration sexuelle*, de *l'intimidation* voire de *simples erreurs de jeunesse*, notamment en raison de la culture du silence et des tabous entourant les agressions sexuelles et la *sexualité* des jeunes. Pourtant, selon les études<sup>4</sup>, entre 50 % et 80 % des agresseuses et agresseurs sexuels adultes ont affirmé avoir commis leur premier acte criminel à l'adolescence.

En conséquence, plusieurs jeunes ayant vécu de la violence sexuelle tarderont à dévoiler les gestes qu'elles et ils ont subis ou même ne les dévoileront jamais, ce qui les prive de la protection et des services dont elles et ils auraient besoin. Cette double violation de leur intégrité physique et

psychologique découle directement de l'absence de filet de sécurité clair et accessible pour les jeunes ainsi que de notre incapacité collective à les protéger efficacement des représailles. Elles et ils n'ont pas d'endroit où dénoncer et leur sécurité est constamment menacée faute d'encadrement. D'autant plus que, pour détecter des cas de violence sexuelle chez les jeunes, il faut avoir de forts soupçons et être familier des indicateurs verbaux, comportementaux et physiques de la maltraitance ainsi que des signes physiques et comportementaux indirects. Il arrive souvent que des jeunes soient adressés à des professionnel-le-s parce qu'elles et ils présentent des problèmes physiques ou de comportement (par exemple absentéisme, instabilité émotionnelle, isolement, consommation de substances, hyperactivité, etc.) qui, après enquête plus approfondie, se révèlent être le résultat d'agressions sexuelles.

Il importe donc de réfléchir à ce qui doit être fait au sein des écoles primaires et secondaires pour lutter contre cette pandémie invisible, puisque l'école est un endroit clé pour faire de la prévention et de la sensibilisation. D'abord, parce que l'école est obligatoire, qu'elle est un important véhicule d'éducation et qu'elle est également la deuxième maison des élèves. Ensuite, parce que, collectivement, nous avons rendez-vous avec l'histoire.

En effet, l'actualité des dernières années a permis de mettre en lumière la confusion que beaucoup entretiennent entre séduction, sexualité et violence. Or, la violence à caractère sexuel n'a rien à voir avec la sexualité. C'est avant tout « un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite<sup>5</sup> ».

5. Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Québec : Publications Gouvernement du Québec, 2001, p.22.

1. Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Québec : Publications Gouvernement du Québec, 2001, p.22.

2. Statistiques Canada (2014). *Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2014001/article/14008-fra.htm>

3. Institut national de santé publique du Québec. *Agresseurs sexuels*. En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/agresseurs-sexuels>

4. Institut national de santé publique du Québec. *Agresseurs sexuels*. En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/agresseurs-sexuels/ressources/victimes>

## La question du plaisir

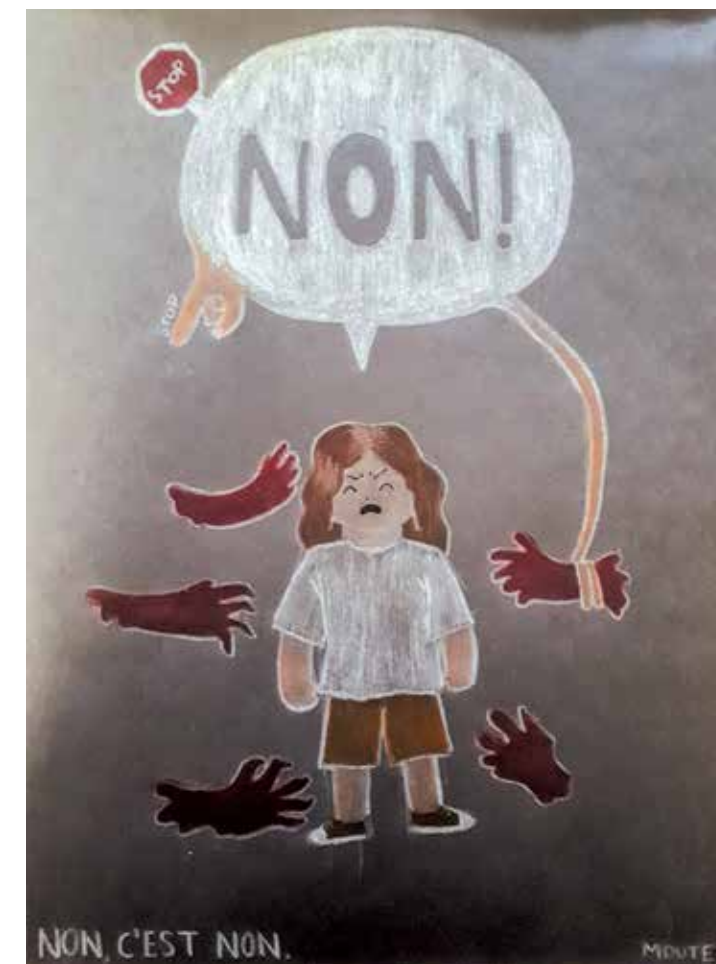
Heureusement, les vagues de dénonciation des dernières années ont aussi permis de faire émerger un nouveau débat, en abordant les relations et la sexualité saines. C'est lors de la scolarisation des jeunes qu'il faut le plus en parler, puisque c'est le moment où les elles et ils découvrent la sexualité. Il faut le faire avant que des comportements plus nocifs naissent, notamment à travers la pornographie ; or, dans ces représentations, très peu de place est accordée au plaisir ; pour plusieurs jeunes du secondaire, l'existence du clitoris demeure inconnue.

La société est à un moment charnière du débat qui a cours sur le consentement sexuel ; la prochaine étape serait logiquement d'aborder la question des relations sexuelles saines, permettant de sortir des *zones grises* et de dissocier clairement la violence du désir.

Nous pourrions profiter de ces circonstances favorables pour diversifier les approches et élargir le spectre du consentement, afin que la sexualité soit véritablement la rencontre d'êtres capables d'exprimer librement, sans contraintes ou menaces, leur désir mutuel. Plus précisément, on parlera alors de consentement enthousiaste, car cela permettra de centrer la sexualité autour d'une rencontre axée sur la communication et le plaisir.

L'absence du plaisir dans notre vocabulaire et dans notre imaginaire fait en sorte que la performance prime sur le plaisir mutuel et qu'on efface l'univers de la sexualité féminine. Nous sommes donc conviés à une nouvelle révolution sexuelle, où la violence sexuelle sera clairement dissociée de la notion de désir ; nous pourrions enfin sortir des normes clivées qui réduisent le champ des identités sexuelles en deux catégories restrictives puisque le désir reconnaît l'infinité des combinaisons possibles entre l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe assigné à la naissance, l'attraction sexuelle, l'attraction sentimentale et les différentes cultures qui composent notre monde. Le mouvement planétaire #MeToo permet donc l'écriture d'un nouveau script culturel face à la sexualité puisqu'il invite à reconnaître que, pour qu'un consentement soit valide, il faut aussi qu'il soit enthousiaste, éclairé, émancipateur et teinté de désir mutuel. Obtenir le consentement enthousiaste avant et pendant toute activité sexuelle signifie plus concrètement que les partenaires sont sur la même longueur d'onde et ont du plaisir<sup>6</sup>. Le consentement enthousiaste des partenaires sexuels permet aussi d'être en mesure de le distinguer aisément de la violence en plus

6. Jeunesse j'écoute (2018). *Le consentement et pourquoi il est si important*. En ligne : <https://jeunessejecoute.ca/information/consentement-et-pourquoi-si-important/>



Crédit : Le droit au consentement, Morgane Le Berre, 16 ans

de nous libérer collectivement des mythes et stéréotypes véhiculés par la culture du viol.

Pour atteindre cet objectif, nous devons réaliser des changements individuels, structurels, culturels et sociaux ; en effet, c'est l'ensemble de la société qui doit se mettre en action pour y arriver. Dans les écoles, il faudra à la fois viser la prévention et le traitement de la violence et s'assurer d'offrir une éducation sexuelle de qualité pour toutes et tous. Nous sommes conscients que cela prend du temps à changer une culture et que ce sera le travail de plusieurs générations, mais l'important est de commencer en posant une première pierre qui définit clairement l'orientation que l'on souhaite donner à notre société. Reconnaître la violence sexuelle dans les écoles primaires et secondaires et travailler activement à la prévenir et à la contrer est un pas dans la bonne direction.

Pour cela, il faut que le Québec se dote d'une loi pour offrir aux élèves des écoles primaires et secondaires la même protection que celle accordée aux étudiant-e-s des cégeps et des universités ; il faut assurer la présence de professionnel-le-s

(notamment des sexologues, des technicien-ne-s en éducation spécialisées, des psychoéducatrices et psychoéducateurs) dans les cours entièrement dédiés à l'éducation à la sexualité et il faut fournir davantage d'outils, de soutien et de formation continue aux équipes-écoles en matière de violence sexuelle (protocoles de réception de dévoilements, etc.). Il est nécessaire de ne pas laisser les agressions sexuelles impunies, de ne pas les minimiser sous prétexte qu'il s'agit de jeunes. C'est avant tout un devoir citoyen, mais également une question de respect du premier article<sup>7</sup> de la *Charte des droits et libertés de la personne* ainsi que de l'article 13 alinéa 3<sup>8</sup> de la *Loi sur l'instruction publique*. Nous le devons aux prochaines générations pour qu'elles puissent vivre, grandir et apprendre dans des espaces exempts de violence. Agissons maintenant !

**Propos recueillis en septembre 2021 par « La voix des jeunes compte » lors d'une discussion sur le consentement et les relations saines**

« Dès le plus jeune âge, il faut introduire la notion du consentement, même auprès de la famille. Il ne faut jamais forcer un enfant à donner des câlins ; il faut plutôt lui faire savoir qu'il a le droit de dire non et que sa parole peut être respectée ».

« Il est important de mentionner aux tout-petits que certaines parties du corps ne peuvent pas être touchées de telle ou telle manière ».

« Non, c'est non ! Quand c'est pas un oui clair, il faut présumer que c'est non. Il faut que ce soit enthousiaste, pas un oui après que l'autre ait cédé ; un oui qui démontre que c'est un choix éclairé, certain et qu'il n'y a pas place au doute ».

« Le fait d'utiliser les bons termes avec l'enfant et de le familiariser avec, lui permet de se sentir à l'aise de dénoncer, de dire ce qui s'est passé, même si c'est avec un adulte de confiance ».

« Au secondaire, il y avait eu un atelier sur le consentement. C'était une heure ou deux, cela ne nous a pas tant aidés puisque c'étaient des notions de base que je connaissais déjà. Certains s'en foutaient et d'autres étaient intéressés et sont allés plus loin. Cela devrait être fait de façon récurrente, plus qu'une fois parce que les personnes ne vont pas porter attention ».

« Remarquez que souvent, quand on veut faire une inclusion de la diversité, je réalise que beaucoup de gens disent ne pas être prêts pour cette diversité. Or, c'est très bizarre comme attitude ; on n'accepte pas qu'il y a des différences et on a de la difficulté à comprendre qu'il y a des personnes différentes de nous. C'est dommage que des personnes aussi fermées d'esprit nous imposent d'entrer dans la même boîte ».

7. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.

8. Violence : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

*La voix des jeunes compte \* est un collectif jeunesse formé majoritairement de femmes âgées de 15 à 20 ans qui se mobilisent depuis plus de 4 ans contre la violence sexuelle dans les écoles, un endroit clé pour faire de la sensibilisation et de la prévention auprès des jeunes. Elles rêvent d'une société juste où la sexualité sera libre, émancipatrice et axée sur le plaisir.*

Grâce aux actions du collectif, le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM), le plus grand réseau d'écoles publiques du Québec, s'est doté en 2018 des tout premiers protocoles d'intervention sur les comportements sexualisés et la violence sexuelle dans les écoles. Par ailleurs, le 9 mars dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion (présentée par la députée de Marie-Victorin, Catherine Fournier) qui ouvre la porte à la création d'une loi-cadre pour prévenir la violence sexuelle dans les écoles primaires et secondaires. Récemment, la députée de Québec solidaire porte-parole sur l'éducation, Christine Labrie, a déposé un projet de loi pour mettre en place une loi-cadre visant à prévenir et à combattre la violence à caractère sexuel dans les écoles.

Néanmoins, nous demeurons mobilisées puisque, tant que la loi ne sera pas adoptée, ce sont tous les jeunes du Québec qui écopent. En effet, faute d'encadrement et de financement, le protocole de la CSSDM est inconnu des établissements scolaires montréalais. Les écoles ailleurs au Québec ne sont pas outillées pour faire face à la violence sexuelle chez les mineur-e-s et l'accès aux ressources demeure largement déficient. Plutôt que de mettre au cœur de ses actions la prévention de la violence, le gouvernement du Québec continue d'agir en surface en promouvant des initiatives populistes dont les résultats demeureront largement limités aux symptômes plutôt qu'aux racines réelles de la violence. Quand allons-nous être enfin entendues ? #MetooScolaire



Crédit : Zoianne Côté

### Note de l'éditeur

En vigueur dans les écoles du Québec des années 1980 à 2000, le cours *Formation personnelle et sociale* incluait un volet sur l'éducation sexuelle. À partir de 2005, le cours disparaît graduellement du cursus scolaire des écoles secondaires afin d'octroyer plus de temps aux matières de base ; il revient en 2018. Avec 5 heures au primaire et 15 heures au secondaire, l'intégration de l'éducation à la sexualité se fait de façon très variable d'une école à l'autre. Si des enseignant-e-s intègrent les notions dans leurs cours, des écoles se tournent vers des ateliers en prévention offerts par des organisations communautaires spécialisées en violence sexuelle ou encore, elles engagent des sexologues pour dispenser aux élèves l'éducation à la sexualité.

# LEDEVOIR

## Le nouveau Protecteur de l'élève pour encadrer les violences sexuelles ne fait pas l'unanimité



Photo: Graham Hughes La Presse canadienne Le nouveau Protecteur national de l'élève a été proposé par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge.

### **Marco Fortier**

30 novembre 2021

Éducation

Des photos d'élèves nues qui circulent sur les réseaux sociaux, des attouchements dans les corridors, du harcèlement : le nouveau Protecteur de l'élève est mal adapté pour encadrer les violences sexuelles dans les écoles, déplore un groupe d'intervenantes qui accompagne des élèves du secondaire.

*Le Devoir* a recueilli les témoignages de neuf élèves qui ont subi diverses violences sexuelles dans les écoles secondaires, ou qui ont été témoins de harcèlement. Pour elles — et pour des intervenantes qui leur offrent du soutien — le gouvernement doit créer une structure pour accueillir les plaintes de nature

sexuelle dans les écoles, comme il l'a fait pour les cégeps et les universités.

« Les élèves nous disent : “Comment ça se fait que les étudiants adultes sont protégés contre les violences sexuelles, mais que nous, les jeunes, on n'est pas protégés ? On n'est pas crues quand on dénonce des violences sexuelles à l'école” », explique Clorianne Augustin, intervenante au Collectif jeunesse « La voix des jeunes compte ».

Elle et sa collègue Mélanie Lemay accompagnent bénévolement une vingtaine de filles âgées entre 15 et 21 ans qui ont connu des violences sexuelles au secondaire. Neuf d'entre elles ont raconté au *Devoir* des mésaventures qu'elles ont subies dans cinq écoles de Montréal. Fesses ou seins frôlés, photos non sollicitées à connotation sexuelle et harcèlement sont devenues monnaie courante, selon elles.

Kathleen (nom fictif pour protéger son identité), elle, a vécu un événement traumatisant : son ex-copain a fait circuler sur le réseau *SnapChat* une photo d'elle dénudée. Toute sa classe a vu la photo. Kathleen a été dévastée. Elle a manqué deux semaines d'école. « J'avais honte, j'étais démolie », raconte-t-elle, la voix tremblante.

La jeune femme n'en a parlé à aucun adulte. Pas même à ses parents. Et elle n'avait pas confiance en la directrice de son école pour gérer cette crise. Clorianne Augustin et Mélanie Lemay l'ont soutenue.

Quand elles se fâchent contre leur agresseur ou qu'elles haussent le ton, les filles disent qu'elles se font souvent punir pour avoir contrevenu au code de vie de l'école. Ou leurs amies se retournent contre elles en les traitant de *snitch*.

Un processus à améliorer

Le Collectif jeunesse réclame la mise en place d'un bureau dans chaque école secondaire (et même primaire) pour accueillir les dénonciations d'élèves. La mise en place de structures semblables dans les cégeps et les universités, en 2018, « a entraîné un changement culturel qui s'est fait sentir dans toute la société », rappelle Mélanie Lemay.

Elle estime que le nouveau Protecteur national de l'élève proposé par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, est insuffisant pour contrer les violences sexuelles à l'école. Le Protecteur de l'élève est conçu pour enquêter sur des cas d'intimidation, sur l'offre de transport scolaire ou sur des révisions de notes, par exemple. Mais il est peu propice à l'encadrement des violences sexuelles, selon le Collectif jeunesse.

Les élèves ou leurs parents doivent porter plainte par écrit « à la personne directement concernée par la plainte ou à son supérieur immédiat [dans l'école]. Si ces personnes sont insatisfaites du traitement de leur plainte, elles peuvent s'adresser au responsable du traitement des plaintes, qui est désigné parmi les membres du personnel d'un centre de services scolaire et d'un établissement d'enseignement privé », indique le projet de loi 9.

Ce n'est qu'après ces étapes que le protecteur régional de l'élève, et éventuellement le protecteur national, entreraient en scène.

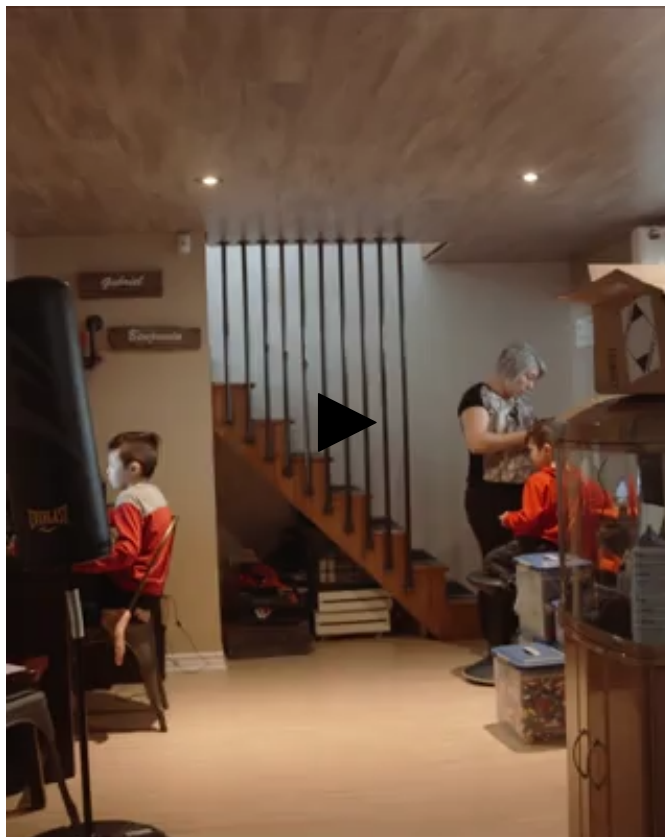
Aller plus loin

Ces personnes responsables du traitement des plaintes dans les écoles n'ont pas nécessairement la formation requise pour accueillir les dénonciations de violences sexuelles, précise la députée Christine Labrie, de *Québec solidaire* ([https://www.ledevoir.com/Quebec+solidaire?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/Quebec+solidaire?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)). Elle a déposé cet automne un projet de loi visant à créer une structure pour encadrer les violences sexuelles dans les écoles.

« Il ne suffit pas de développer un mécanisme de plainte. Il faut aussi former le personnel et sensibiliser les élèves. Je sens une bonne volonté du gouvernement en matière de violences sexuelles. Le projet de loi sur les tribunaux spécialisés en violence conjugale ([https://www.ledevoir.com/violenceconjugale?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/violenceconjugale?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) et sexuelle a été adopté. Il faut maintenant aller plus loin et protéger les élèves dans les écoles », dit la député solidaire.

Le ministre de l'Éducation est ouvert aux suggestions pour améliorer son projet de loi sur le Protecteur de l'élève, indique Florent Tanlet, attaché de presse du ministre. « Si on juge que le projet de loi peut être bonifié, on va le faire », notamment après l'étude du projet en commission parlementaire, dit le porte-parole du ministre Roberge.

### À voir en vidéo



6-12 ANS

## Parlons-en: Les violences sexuelles à l'école

2 SEPT. 2021

PAR MAUDE GOYER



Photographe : iStock

**L'école, c'est fait pour apprendre, jouer, se faire des amis. Pas pour subir des actes de violence sexuelle. Pourtant, 25 % des élèves, de la maternelle à la fin du secondaire, disent en avoir été victimes. Il est temps qu'on en parle.**

Elisa, 7 ans, raconte à une surveillante avoir été touchée aux cheveux, aux fesses et aux seins par un élève de son âge, à l'heure du midi, dans le gymnase de son école située dans l'est de Montréal. La surveillante minimise l'événement, et lorsque la mère rencontre la directrice de l'école, on banalise ce qui s'est passé.

### LIRE AUSSI :

*Comment utiliser la cage comme outil éducatif*

«Ma fille a été convoquée dans le bureau de la psychoéducatrice... avec son agresseur», raconte la mère avec émotion, outrée par la manière dont l'affaire a été gérée.

Une fillette de 12 ans est forcée d'envoyer des «nudes», ces photos de parties intimes échangées par texto ou par les médias sociaux. Elle est terrifiée et se sent coincée: elle cède. Ses images circulent dans l'établissement scolaire privé qu'elle fréquente et elles sont utilisées contre son gré. Honteuse, Jade devient dépressive.

«Elle m'a dit que j'étais la dernière personne à qui elle voulait en parler», se désole Hubert, le père de Jade, qui a soutenu son aînée dans le dépôt d'une plainte à la police.

Marie-Christine, 14 ans, a été agressée sexuellement dans le vestiaire sportif des garçons de son école secondaire, à Montréal. Son amie, témoin de la scène et retenue contre son gré pendant l'agression, a tout rapporté à l'école, puis à la police: les garçons impliqués ont été envoyés dans une autre école.

Il n'y a pas eu d'arrestation ni d'aide aux deux victimes. «On leur a recommandé de ne pas marcher seules dans les corridors de l'école, dit Clorianne Augustin, intervenante jeunesse qui a accompagné les victimes. Selon la police, ce n'était qu'un jeu d'enfant.»

Voilà trois cas de violences sexuelles, toutes vécues entre les murs de l'école. Elles ont laissé des enfants traumatisés et brisés – des parents aussi. Prises au dépourvu, les familles ne savent pas quoi faire ni vers qui se tourner. «Quand les victimes dénoncent, elles ne sont pas prises au sérieux, souligne M<sup>me</sup> Augustin. Elles ne reçoivent pas d'explications, pas d'encadrement, elles n'ont pas voix au chapitre, il n'y a pas de suivi. Elles le vivent mal, surtout quand l'agresseur n'est pas puni... et qu'il répète son geste.»

## TABOUES... ET POURTANT RÉPANDUES

Les violences sexuelles à l'école se définissent par tout geste ou toute attitude consistant à obliger une personne à subir, à accomplir ou à assister à des actes d'ordre sexuel sans son consentement sur le territoire de l'établissement scolaire (dans les corridors, la cour, les espaces communs, etc.). Elles peuvent être non verbales, verbales, physiques ou cyber.

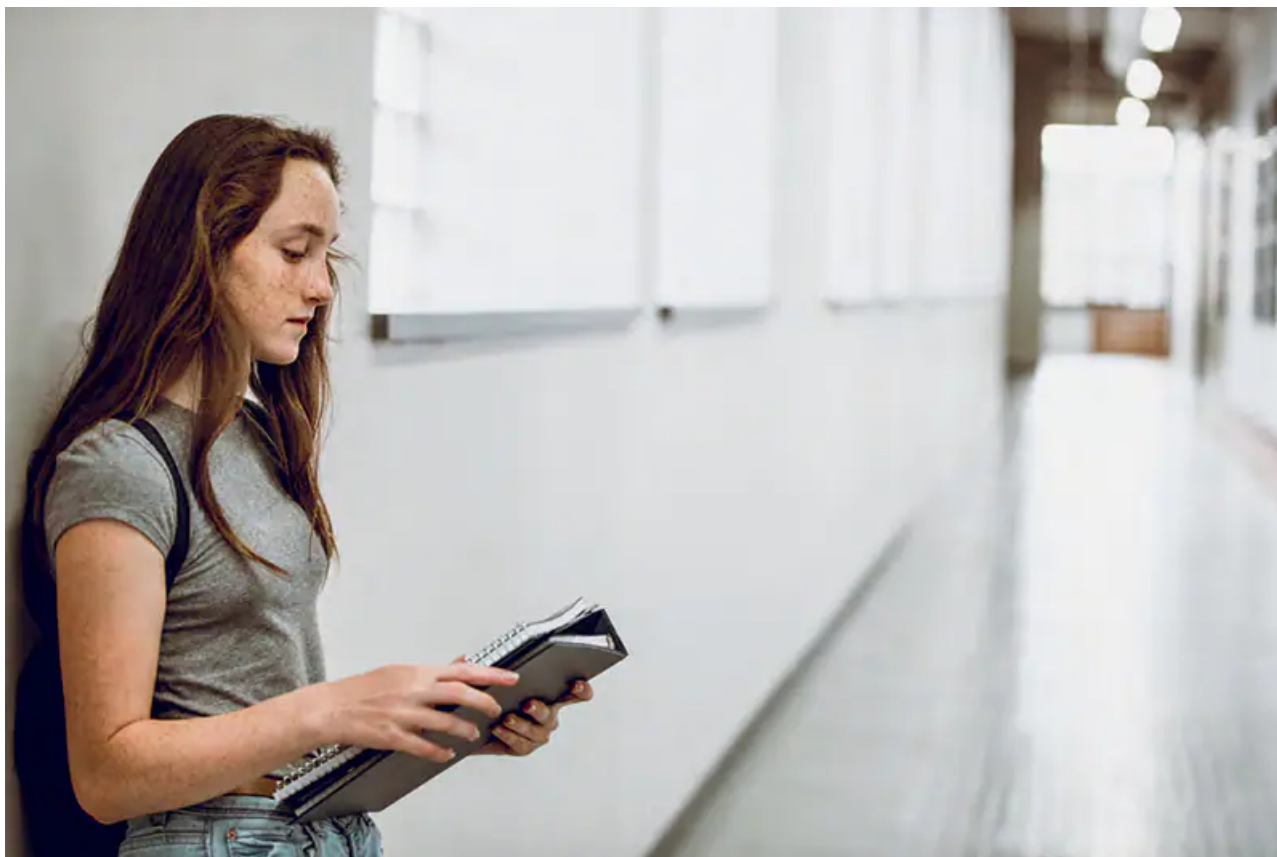
Cela va donc des moqueries au viol, en passant par le chantage, le harcèlement, l'intimidation, l'exploitation, les attouchements, les abus et les agressions.

«C'est un sujet tabou, laisse tomber Béatrice Vandevelde, psychologue scolaire. C'est déjà tabou chez les adultes, alors imaginez chez les enfants! La notion de consentement est au cœur de la problématique. Quand on a vent d'une situation de ce genre, on intervient. Mais on ne le sait pas toujours...»

Autrement dit, bien des violences sexuelles passent sous le radar. Les chiffres sont effarants: 6 filles sur 10 âgées de 12 à 17 ans disent avoir été touchées ou agrippées de manière sexuelle à l'école, sans leur consentement, selon une étude récemment publiée (Prévention CDN-NDG, 2019). Et 8 filles sur 10 considèrent que le harcèlement sexuel est un problème à leur école.

Un autre sondage, pancanadien celui-là (Mission Research, 2019), a été réalisé auprès des 14 à 21 ans: 2 jeunes sur 10 disent avoir subi des contacts sexuels non désirés à l'école (26 % chez les filles et 14 % chez les garçons) et 12 % disent avoir été agressés sexuellement par un autre jeune ou un groupe de jeunes (15 % chez les filles, 9 % chez les garçons).

Et dans 62 % des cas, cela n'a pas été rapporté au personnel scolaire. «Il faut comprendre qu'en ce moment, une fois que les victimes font leur dévoilement, elles vivent l'enfer sur bien des plans», note Mélanie Lemay, art-thérapeute et cofondatrice de Québec contre les violences sexuelles.



© iStock

## DES EFFETS DÉVASTATEURS

Les conséquences des violences sexuelles à l'école sont immenses. Elles font des ravages sur l'estime de soi des victimes. «L'impact peut être très profond selon la nature du geste, l'historique de la personne et le contexte», explique M<sup>me</sup> Vandevelde, qui travaille majoritairement dans des écoles primaires. «La victime peut développer un malaise à l'égard de la sexualité, de l'image de son corps, elle peut se sentir coupable et responsable.»

Selon M<sup>me</sup> Augustin, qui accompagne des jeunes filles fréquentant l'école secondaire, la désillusion s'installe dans la tête des victimes; elles se sentent abandonnées. «Elles se disent: "Bon, alors c'est comme ça, la vie..." Et c'est là qu'il peut y avoir une montée d'anxiété, de l'automutilation, des tentatives de suicide. Il n'y a aucun filet de protection autour d'elles!»

Les victimes peuvent en venir à banaliser ces agressions et même à agresser à leur tour. «Les séquelles psychologiques sont là pour la vie, révèle Jessica Legault, co-coordinatrice et responsable du dossier éducation à la sexualité à la Fédération du Québec pour le planning des naissances. On peut réussir à briser le cycle en faisant de la prévention.»

## DES SOLUTIONS

Prévention: voilà bien un mot qui revient d'une intervenante à l'autre lorsqu'il est question de solutions. Pour le moment, les écoles semblent mal équipées pour affronter la tempête.

Le cours d'éducation à la sexualité, disparu des établissements scolaires il y a 20 ans, a été réintégré en septembre 2018 dans le contenu obligatoire, au primaire et au secondaire. Le ministère de l'Éducation exige que les jeunes reçoivent de 5 à 15 heures d'enseignement.

Mais il y a un bémol: ces cours sont donnés sans cadre ni balises... ou presque. «C'est aléatoire, explique M<sup>me</sup> Legault. La qualité et la quantité de matière changent d'une école à l'autre, d'un centre de services scolaire à l'autre, et même d'un enseignant à l'autre.»

Elle fait remarquer que certaines thématiques, plus factuelles, sont abordées plus aisément: la conception d'un bébé, la puberté, les infections transmissibles sexuellement, la contraception... D'autres, plus délicates, sont escamotées: l'identité de genre, les stéréotypes, le sexisme, les relations sexuelles, les agressions, le consentement, la pornographie. «Il y a un savoir-être lié à l'enseignement de la sexualité», souligne M<sup>me</sup> Legault, qui est membre de la Coalition ÉduSex, un groupe à la tête d'une pétition pour financer davantage et mieux encadrer les cours sur la sexualité. «Il faut savoir comment le donner, comment l'aborder, avoir le bon vocabulaire et être dans le non-jugement.»



© iStock

## SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

L'objectif, ajoute Jessica Legault, est de développer le sens critique des jeunes et parler de respect, de consentement, d'égalité des genres, de comportements corrects et incorrects, et ce, dès le plus jeune âge. «Ce n'est pas pleinement implanté, surtout en cette année de pandémie, avoue Kathleen Legault, présidente de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES). Il y a de la résistance. Les professeurs ne sont pas tous outillés pour ça. Il existe des capsules clés en main et des formations, mais les enseignants doivent s'approprier le contenu.»

Kathleen Legault croit que la pénurie de personnel et de professionnels, partout au Québec, explique en partie ce fossé entre les demandes du ministère et ce qui se passe sur le terrain. «La tâche est trop grande», laisse-t-elle tomber. L'un des principaux problèmes est le manque de préparation et de formation. Selon un sondage réalisé en novembre 2020 par Club Sexu, un média à but non lucratif, 75 % des enseignants affirment ne pas avoir reçu de formation pour donner des cours d'éducation à la sexualité. «Le financement des écoles doit être amélioré si l'on veut qu'elles obtiennent plus d'heures de formation et plus de ressources. Les organismes communautaires doivent recevoir plus d'argent également. En 2003, ce sont eux qui ont pris le relais dans le domaine de l'éducation à la sexualité», déclare Jessica Legault.

## VERS UNE LOI?

Rares sont les écoles où il existe un processus pour porter plainte ou se confier. Peu de sexologues y exercent.

Au collège Jean-de-Brébeuf, une école secondaire et collégiale privée de Montréal, Claudine Samson a été embauchée il y a un an et demi comme sexologue et intervenante en matière de violences à caractère sexuel. Deux boîtes vocales et un courriel unique ont été mis en place pour dénoncer et faciliter les échanges de façon confidentielle et anonyme. «Cependant, c'est le fait de les voir en classe, lorsque je donne des ateliers, qui change tout, dit M<sup>me</sup> Samson. Chaque fois que je fais ma tournée, j'ai au moins deux ou trois élèves qui viennent ensuite me voir en privé ou qui m'écrivent. Ils ont mis un visage sur la ressource, ils savent que je suis accessible, disponible. Un lien se crée.»

Au Centre de services scolaire de Montréal, un protocole d'intervention en matière de violences sexuelles a été instauré en janvier 2020, après qu'un groupe de sept jeunes filles eurent livré des témoignages troublants à une séance du conseil des commissaires, au printemps 2018. Elles sont aujourd'hui 13 jeunes filles, âgées de 15 à 20 ans, à dénoncer les violences sexuelles. Depuis quatre ans, elles réclament l'adoption d'une loi-cadre par le gouvernement du Québec pour contrer les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires. Elle existe déjà pour les cégeps et les universités depuis 2017.

«Elles veulent être protégées, indique Clorianne Augustin, l'intervenante qui accompagne le groupe. Elles veulent plus de sécurité et de reconnaissance de droits en milieu scolaire, avec des protocoles clairs comprenant le suivi des victimes et des agresseurs. Elles souhaitent qu'il y ait un espace sécuritaire et personnel pour le dévoilement et le dépôt de plaintes, avec plus de ressources et un personnel mieux formé.»

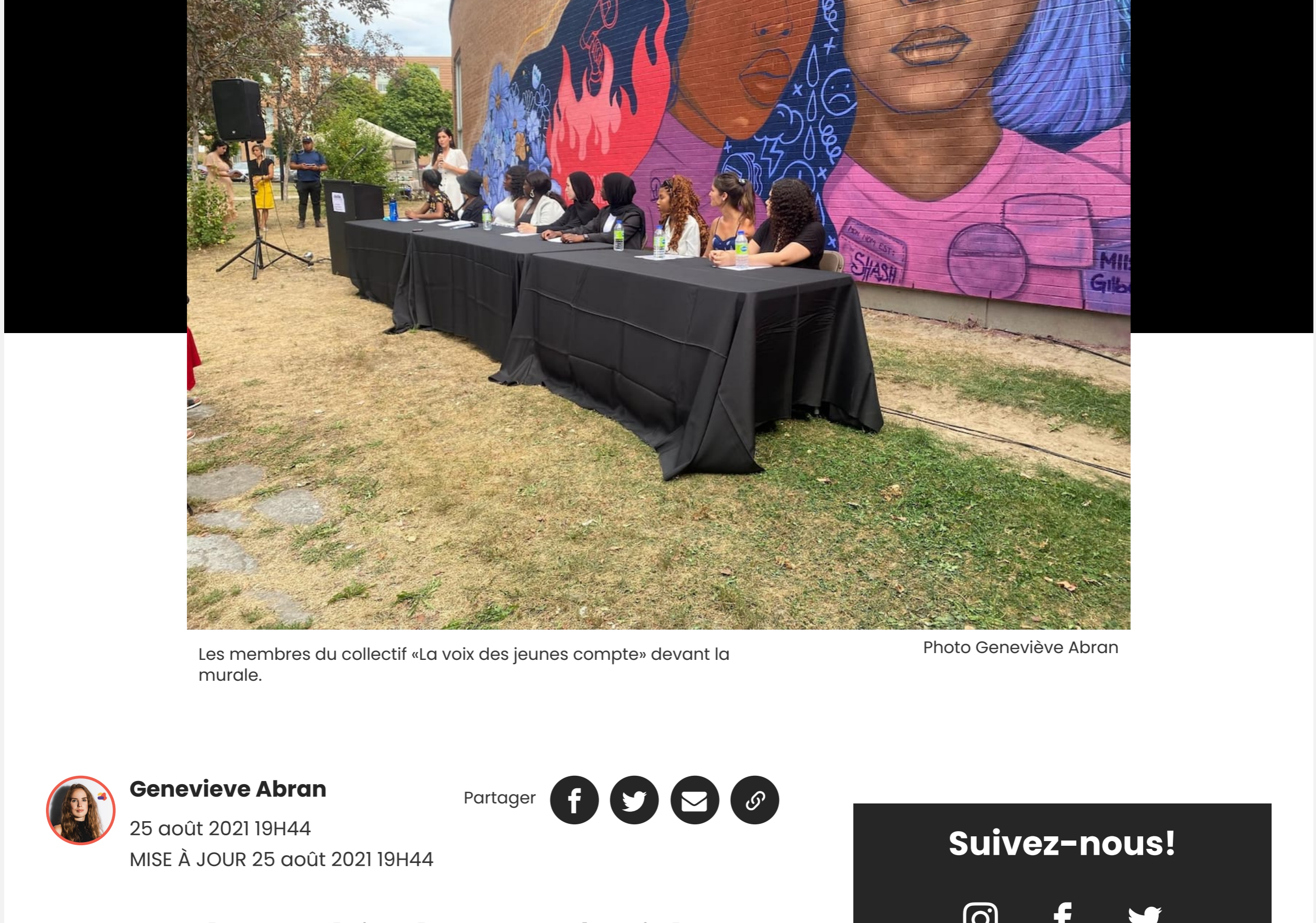
Une motion a été adoptée en mars dernier à l'Assemblée nationale pour la création de cette loi. C'est un bon premier pas, croit Mélanie Lemay, membre du Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles. «On veut qu'il y ait un processus à déclencher en cas de plainte, et que ce soit uniforme. Et l'on aimerait que le dévoilement soit plus aisé, plus facile, martèle-t-elle. Il faut que le message soit entendu: l'école doit être un milieu sain et sécuritaire. Ça prend une loi qui a du mordant et qui signe la fin de l'impunité.»

Comblez vos envies de fast food avec **GENEVIEVE O'GLEMAN**, nutritionniste

EN VENTE PARTOUT! LES RECETTES DE L'HOMME

EN BREF

# Elles luttent pour mettre fin aux violences sexuelles dans les écoles



Les membres du collectif «La voix des jeunes compte» devant la murale. Photo Geneviève Abran



**Geneviève Abran**  
25 août 2021 19H44  
MISE À JOUR 25 août 2021 19H44

Partager

**Suivez-nous!**

**Mettre en place une loi-cadre pour prévenir les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires de la province: c'est ce que réclame au gouvernement du Québec La voix des jeunes compte, un regroupement formé de neuf filles.**

Le collectif a fait part de ses recommandations mercredi après-midi, lors d'une conférence de presse devant le Complexe sportif Côte-des-Neiges, à Montréal.

Au même moment, une murale portant sur le thème des violences sexuelles, coordonnée par l'organisme Prévention CDN-NDG et financée par la Ville de Montréal à travers le Programme d'art mural (PAM), a été inaugurée.

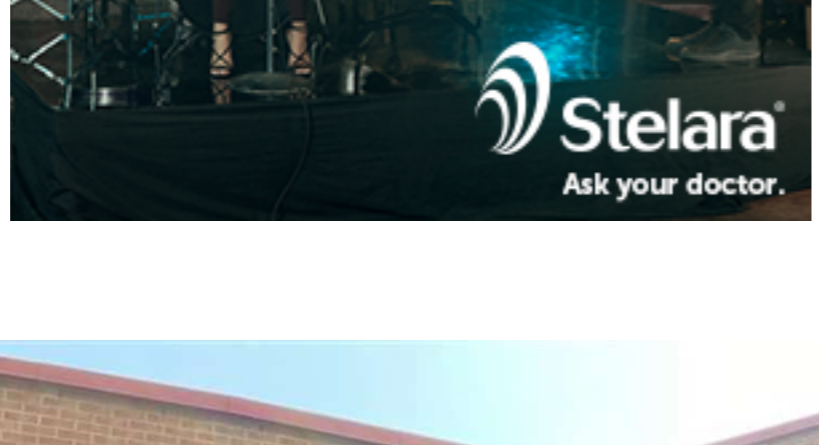


Photo Geneviève Abran

**Les plus populaires**

**TEST COVID-19**  
Pourquoi les influenceurs voulaient de la vaseline

**«VÉRITABLE PRISON»**  
Des Québécois pris à Cuba à cause de la COVID-19

**PARTY DANS UN AVL**  
Des influenceuses réagissent et se justifient

Consultez l'édition virtuelle de cette semaine

Comblez vos envies de fast food avec **GENEVIEVE O'GLEMAN**, nutritionniste

EN VENTE PARTOUT! LES RECETTES DE L'HOMME

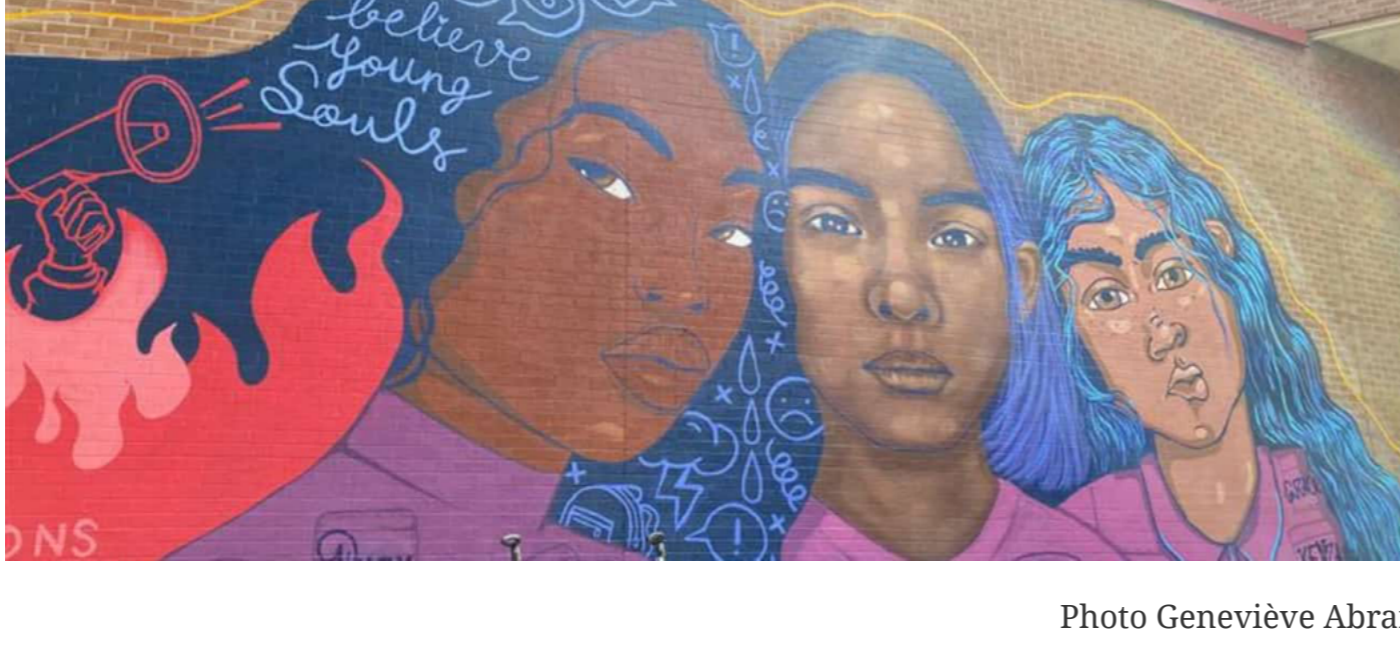


Photo Geneviève Abran

«L'école est notre deuxième maison et c'est important que ça soit une place sécuritaire. Les violences sexuelles n'ont pas leur place dans les établissements scolaires et doivent être dénoncées», souligne Josiane, qui fait partie du regroupement.

Une autre militante a raconté que les attouchements, le harcèlement et les agressions font maintenant partie de la vie à l'école, ajoutant qu'il y a souvent de la pression pour envoyer des *nudes*, et qu'elles sont parfois partagées sans consentement.

**Des demandes précises**

Le regroupement propose des campagnes de sensibilisation pour éviter que se perpétuent les violences sexuelles.

«La prévention et la sensibilisation, ça commence tout jeune. Ce n'est pas par magie que ça va changer au cégep ou à l'université», insiste Kenza.

«C'est important d'agir parce qu'on ne veut plus de victimes», ajoute Megan.

Les jeunes femmes, âgées de 16 à 21 ans, souhaitent que les victimes de violences sexuelles puissent être mieux suivies. Elles veulent aussi que des mesures soient prises pour sanctionner les agresseurs et éviter que leurs gestes ne se répètent.

Elles souhaitent finalement que tous les membres du personnel des établissements scolaires aient accès à des formations pour les conscientiser aux violences sexuelles et leur montrer comment agir lorsqu'ils sont témoins de comportements problématiques.

**Une longue lutte**

Déjà en mars 2018, ces mêmes jeunes femmes étaient intervenues, accompagnées de deux intervenantes, lors d'une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour dénoncer des comportements à caractère sexuel qui surviennent à l'école. Quatre ans plus tard, elles se désolent de l'inaction du gouvernement et invitent le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, à agir.

«On demande une loi-cadre qui est connue par tous et qui est reconnue par le ministre Roberge et tous les établissements scolaires», souligne Megan.

La députée indépendante et candidate à la mairie de Longueuil, Catherine Fournier, était présente et s'est engagée à soutenir les jeunes filles dans leur lutte. «J'ai beaucoup d'admiration pour vous depuis 2018, a lancé l'élue aux jeunes femmes. Il est temps que M. Roberge passe de la parole aux actes.»

En mars 2021, M<sup>me</sup> Fournier avait déposé une motion demandant au gouvernement de François Legault d'améliorer la lutte en matière de violences sexuelles. La motion avait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Les députés du Parti québécois et de Québec solidaire et porte-parole en matière d'éducation, Véronique Hivon et Christine Labrie, ont également donné leur appui politique à la cause avant l'évènement.

La conseillère de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Magda Popeanu, était aussi présente, tout comme plusieurs représentants d'organismes.

**Vous pourriez aimer**

**L'importante mise au point de Jayden Struble**  
Le Journal de Montréal

**Un restaurant refuse de servir un homme.**  
Greedyfinance | Sponsorisé

**Kent Hughes est le nouveau DG du Canadien**  
Le Journal de Montréal

**[BALADO] L'odeur du cannabis enfin comprise**  
Le Journal de Montréal

**«Délestage» envisagé dans les écoles québécoises: des «parents volontaires»...**  
Le Journal de Montréal

**Les hommages à Karim Ouellet sont nombreux**  
Le Journal de Montréal

**Ces choses arrivent seulement à Dubaï**  
www.investing.com française | Sponsorisé

**Dominic Cummings, l'ex-éminence grise devenu l'ennemi juré de Boris...**  
Le Journal de Montréal

**Voyez à des kilomètres comme si vous étiez à côté!**  
Cosmic Star | Sponsorisé

**Dénichez des aubaines dignes du podium.**  
Best Buy | Sponsorisé

**La genouillère de compression prend la Canada d'assaut**  
CareSale | Sponsorisé

**Espagne : levée du couvre-feu en Catalogne**  
Le Journal de Montréal

**Truth Social un pas en avant pour la désinformation**  
TVA Nouvelles

**Quand les chevaux traversent le feu pour conjurer les épidémies**  
TVA Nouvelles

**Un nouveau télescope à 47 \$ bat un record de vente**  
STARSCOPE | Sponsorisé

**Fonds publics dans le baseball: pas question!**  
TVA Nouvelles

**Combien coûte un monte-escalier ?**  
Devistesvite.ca | Sponsorisé

**Ils ne fermeront pas leur café pour des vitres cassées**  
TVA Nouvelles

**Un boom du prix des maisons qui fait mal de plusieurs façons**  
TVA Nouvelles

**«Consultez, bon Dieu»**  
TVA Nouvelles

**Cet appareil de soulagement du cou fait fureur en Canada**  
NeckRelax | Sponsorisé

**Jouez pour gagner des rabais essence**  
Couche-Tard | Sponsorisé

**Visibilité nulle par endroits**  
TVA Nouvelles

**Des canettes pour être propriétaire**  
TVA Nouvelles

**«Star Académie»: une émission spéciale de «La Tour» pour leclaireur de la...**  
TVA Nouvelles

**C'est l'heure Toyota**  
Concessionnaires Toyota du Québec | Sponsorisé

**Encore des millions dans la C Series**  
TVA Nouvelles

**Abonnez-vous aux courriels IGA**  
IGA | Sponsorisé

COMMENCEZ L'ANNÉE AVEC UNE VISION 20/20 !  
Rabais : jusqu'à **60 % sur les montures + 30 % sur les lentilles**  
clearly

**Nouvel An, nouvelle paire**  
Clearly | Sponsorisé

**Des questions sur les vaccins contre la COVID-19 et les enfants ?**  
Parfait. On a des réponses.  
Canada

**Vaccins contre la COVID-19 et les enfants.**  
Gouvernement du Canada | Sponsorisé



## Je suis enfin libre du diabète

Big Pharma la déteste: elle a inversé son diabète en 3 semaines

Sante Vitalite

Ouvrir >

Actualités

par Jessica  
Beauplat, La  
Presse Canadienne  
18 mars 2021

# Vers une loi pour contrer les violences sexuelles dans les écoles du Québec?

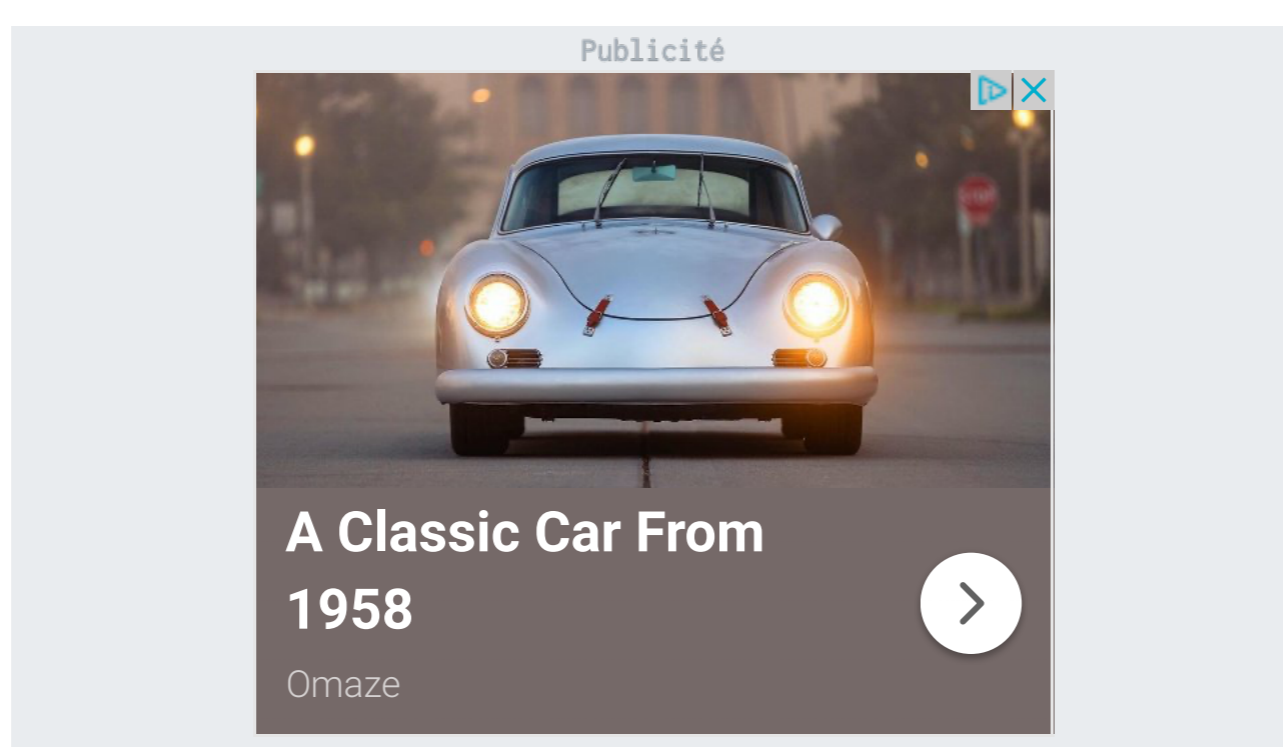


MONTREAL — Un groupe qui milite pour la reconnaissance des violences à caractère sexuel dans les écoles du Québec a tenu une conférence virtuelle, jeudi, pour présenter ses recommandations aux acteurs de l'éducation, à la suite d'une motion présentée par la députée indépendante Catherine Fournier.

La semaine dernière, la députée de la circonscription de Marie-Victorin a fait adopter à l'unanimité une motion à l'Assemblée nationale pour doter le Québec d'une loi pour contrer les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires comme c'est le cas dans les cégeps et les universités.

Cette question qui sera traitée lors de la prochaine réforme du protecteur de l'élève est inspirée des revendications du groupe «La voix des jeunes compte», formé de jeunes femmes âgées de 15 à 20 ans.

Appuyées par le Mouvement pour les écoles sans violence sexuelle et la Fondation canadienne des femmes, ces jeunes ont témoigné du chemin parcouru — trois ans de mobilisation — qui a mené à l'adoption de la motion en Chambre.

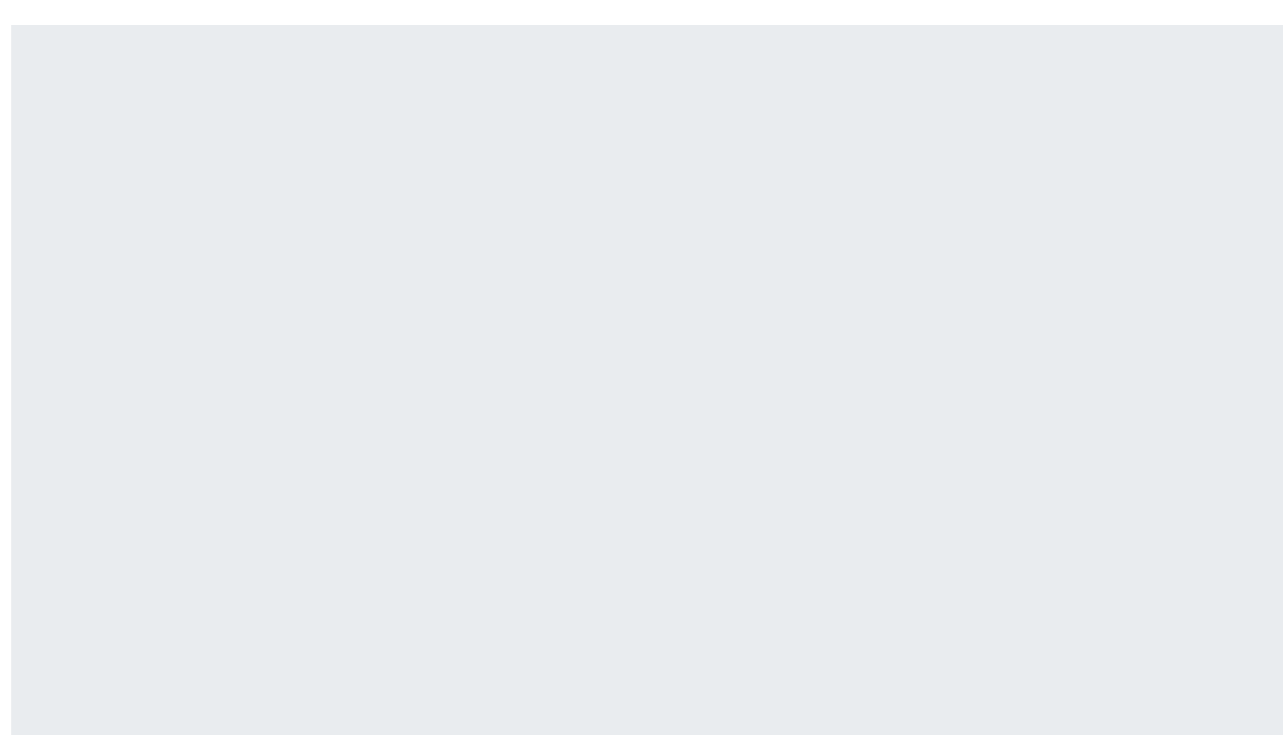


Bien que cela représente une victoire, le groupe n'entend pas en rester là.

«Ça nous motive à rester mobiliser pour tous les jeunes du Québec, a dit l'une d'entre elles. C'est important qu'on arrête de banaliser les choses. On veut être cru et entendu.»

Ce que le groupe dénonce notamment, c'est le manque de structure pour recevoir les plaintes des élèves et le manque d'imputabilité des jeunes qui commettent des gestes à caractère sexuel.

«Ils se font renvoyer, mais il n'y a pas de suivi», déplore l'une d'entre elles. Ce qui fait en sorte que la personne peut récidiver ailleurs, dans une autre école.

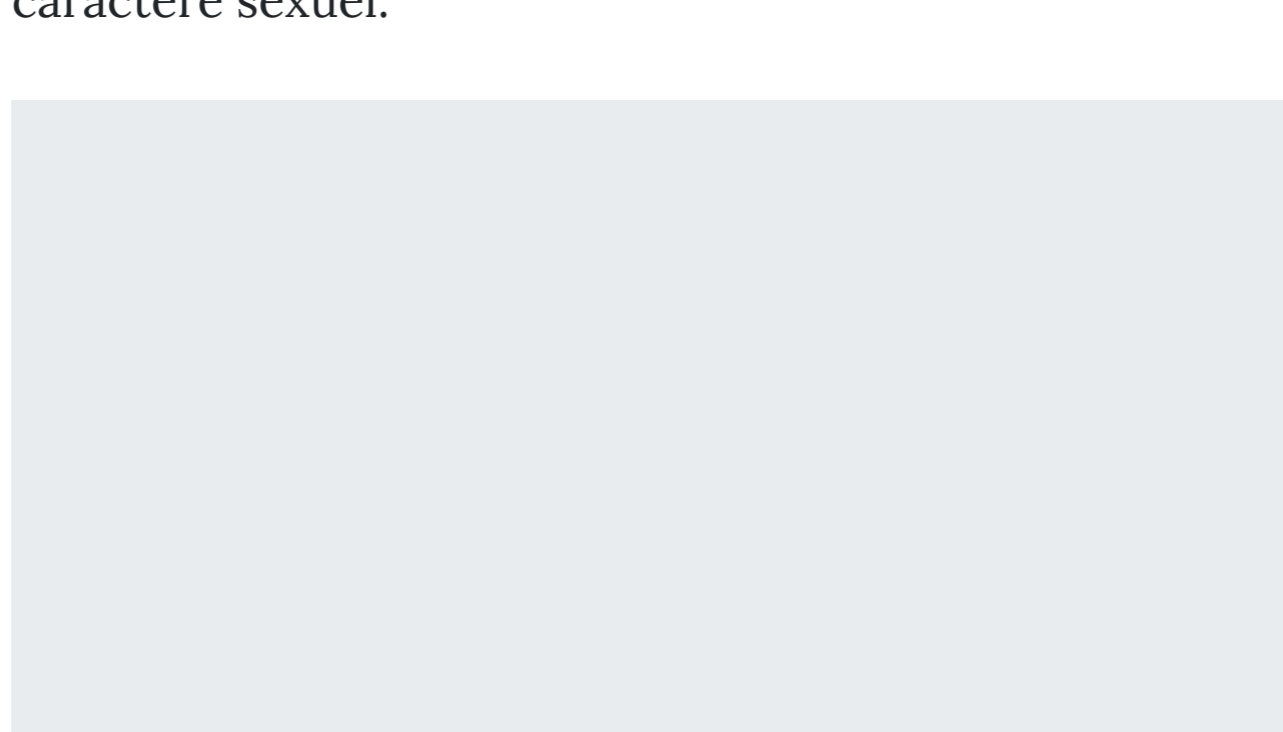


L'auteure-compositrice-interprète Sarahmée était présente pour la lecture d'un témoignage poignant d'un événement qu'avait vécue une adolescente de 14 ans.

«On m'a recommandé de ne pas marcher seule dans les couloirs de l'école», pouvait-on l'entendre dire.

Preuve que les professeurs se sentent souvent démunis ou ne sont pas outillés pour intervenir dans ces situations lorsque des élèves viennent leur rapporter des incidents.

Une des recommandations de «La voix des jeunes compte» est d'assurer la formation du personnel enseignant. Le groupe croit aussi qu'il est important d'avoir des ressources en sexologie ou en psychoéducation, spécialisées dans les violences à caractère sexuel.



«Il faut s'assurer qu'une loi voit le jour dans des délais raisonnables», a fait valoir une intervenante.

---

Cet article a été produit avec l'aide financière des Bourses Facebook et La Presse Canadienne pour les nouvelles.

Les infolettres L'actualité

### LA QUOTIDIENNE

On fait le tri pour extraire l'essentiel. Assurez-vous de ne rien manquer. L'actualité dans votre boîte courriel, tous les jours.

Courriel

Je m'inscris →



#### LES PLUS POPULAIRES

- 1** Santé et Science  
**Non, il ne faut pas se résigner à attraper Omicron**
- 2** Culture  
**Umberto Eco et le plaisir de raconter des histoires**
- 3** Société  
**Les finissants du secondaire et les élèves en difficulté, grands perdants de la crise sanitaire**
- 4** Santé et Science  
**Comment conserver vos bonnes résolutions ?**

- 5** Santé et Science  
**Qui veut à tout prix le succès de l'ivermectine?**



Les infolettres L'actualité

### LA QUOTIDIENNE

On fait le tri pour extraire l'essentiel. Assurez-vous de ne rien manquer.

L'actualité dans votre boîte courriel, tous les jours.

Courriel

Je m'inscris →

<b>Abonnement</b> S'abonner à L'actualité Service à la clientèle Parutions précédentes	<b>À propos</b> À propos de L'actualité Nous joindre Politique de confidentialité Conditions d'utilisation Nétiquette Foire aux questions	<b>Suivez-nous</b> Facebook Twitter Instagram LinkedIn
---	---	--

ACTUALITÉ **ÉDUCATION**

# Violences sexuelles à l'école: «Il faut agir maintenant», estime un collectif

**AGENCE QMI**

Jeudi, 18 novembre 2021 18:15

MISE À JOUR Jeudi, 18 novembre 2021 18:15

**Le projet de loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les écoles doit être adopté «dès maintenant», selon le collectif «La voix des jeunes compte».**

Le groupe composé de femmes âgées de 15 à 21 ans, a demandé au ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, jeudi, d'adopter rapidement le projet de loi n.394 qu'a déposé la députée de Québec Solidaire Christine Labrie, à la fin du mois d'octobre.

Dans une lettre ouverte, cosignée par Tarana Burke, instigatrice du mouvement MeToo, le collectif qui a reçu la Médaille de la paix YMCA 2021, a directement demandé au ministre Roberge de prendre les choses en main et de le faire rapidement.

«Au moment où nous écrivons ces lignes, plusieurs agresseurs circulent partout autour de nous, en toute impunité. Ils récidivent constamment, font plusieurs victimes et tout le monde en est témoin. Il faut faire plus que de simplement les changer d'école, ou, pire, nier ce qui est arrivé», peut-on notamment lire.

L'absence de protocoles adaptés, de ressources tant pour recevoir les plaintes que pour accompagner les victimes ou encore pour documenter les agressions relègue la réalité des violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires au statut de préoccupation marginale, a écrit le collectif.

Il maintient que la réforme de la loi sur l'instruction publique du ministre Roberge, annoncée pour cet automne, ne suffira pas à changer la donne puisque ce ne sont pas tous les jeunes qui ont accès à des adultes de confiance prêts à défendre leurs intérêts; qu'elle n'est pas adaptée à la réalité des jeunes coincés à l'intersection de différentes formes de discriminations; et qu'elle demeure dans une logique punitive plutôt que préventive, voire réparatrice.

«La protection des jeunes, c'est le devoir de tous. [...] Rappelons que 66 % des victimes d'agressions sexuelles ont moins de 18 ans. Nous ne voulons pas [que l'idée de ce projet] soit abandonnée et que toutes les avancées soient effacées», a soutenu Clorianne Augustin, intervenante jeunesse accompagnant le collectif depuis plus de quatre ans.

L'objectif du projet est d'épauler adéquatement l'ensemble de l'équipe-école et de rendre accessible l'accompagnement de professionnels formés et outillés (tel que des T.E.S., sexologues, psychologues, psychoéducatrices, orthopédagogues) pour qu'elle soit en mesure de mieux accompagner les victimes comme les témoins de violences sexuelles.

Les violences sexuelles vécues par les jeunes sont banalisées et minimisées comme étant de «l'exploration sexuelle», de «l'intimidation», voire comme de simples «erreurs de jeunesse», notamment en raison de la culture du silence ainsi que des tabous entourant les agressions sexuelles et la «sexualité» des jeunes. Entre 50 % et 80 % des agresseurs sexuels adultes ont affirmé avoir commis leur premier acte criminel à l'adolescence, selon les études (INSPQ, s.d.).

«Adopter une telle loi ferait du Québec un précurseur, un leader en la matière, tant au niveau national qu'international», a souligné Anuradha Dugal, vice-présidente des initiatives communautaires à la Fondation canadienne des femmes.

**0 commentaires**

Trier par

Les plus anciens

Ce fil est fermé

[plugin Commentaires Facebook](#)